Nations Unies S/PV.4970



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4970e séance

Lundi 17 mai 2004, à 10 heures

New York

Président :	M. Kasuri	(Pakistan)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Lettre datée du 10 mai 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/378)

04-35278 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Lettre datée du 10 mai 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/378)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Arménie, de l'Australie, du Bangladesh, du Canada, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, des Fidji, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irlande, du Japon, du Kazakhstan, du Liban, de la Malaisie, de la Namibie, du Népal, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou, de la République arabe syrienne, de la République de Corée, de la République de Moldova, de la Serbie-et-Monténégro, de la Tunisie et de l'Ukraine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Adieux à l'Ambassadeur Inocencio Arias

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois savoir que c'est la dernière fois que l'Ambassadeur Inocencio Arias participe aux débats du Conseil en sa qualité de Représentant permanent de l'Espagne. Au nom des membres du Conseil, je souhaite saisir cette occasion pour lui rendre hommage, en tant que collègue et en tant qu'ami.

Le sens de l'humour et l'attitude joviale de l'Ambassadeur Arias l'ont fait aimer de ses collègues. Les membres savent l'efficacité avec laquelle il a assuré la présidence du Comité contre le terrorisme (CCT) et le rôle crucial qu'il a joué dans le renforcement des structures d'appui de ce Comité, qui a mené à l'adoption de la résolution 1535 (2004) du Conseil de sécurité. Nous nous souviendrons également de sa passion pour le football et plus particulièrement pour le Real Madrid, dont il a été le directeur général de 1993 à 1995.

Fort de son expérience à la direction du CCT, l'Ambassadeur Arias pourrait être tenté de regagner la capitale espagnole pour préparer le Real Madrid à un nouveau championnat de « La Liga ». Tout en lui faisant nos adieux, les membres du Conseil et moi-même lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles entreprises.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Inocencio Arias.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je suis très fier et très honoré de faire mes adieux au Conseil de sécurité au cours d'une séance présidée par vous, Monsieur le Président, et en la présence de notre très admiré Secrétaire général.

J'ignore quel humaniste disait que s'il s'était trouvé aux côtés de Dieu le jour de la création du monde, il lui aurait donné quelques idées pour faire le monde différemment. Je pourrais en dire autant du Conseil de sécurité : si j'avais été à San Francisco en 1945, le 13 juin plus précisément, j'aurais donné quelques idées sur la façon de réformer le Conseil de sécurité afin de l'améliorer. Mais, ce que je ne réformerais pas, et je le dis avec affection et tendresse,

c'est la qualité humaine et professionnelle des personnes que j'ai côtoyées au Conseil pendant un an et demi.

Nous avons vécu une année et demi agitée, marquée par le changement et torturée. Une résolution qui, en novembre 2002, était un prodige d'architecture diplomatique est devenue, quelques mois plus tard, la mère de toutes les ambiguïtés. Quelquefois, les technocrates sont les meilleurs et quelquefois, nous devons penser aux politiciens. Personnellement, j'ai été un certain temps membre de la coalition, mais non une puissance occupante, et, maintenant, je crois que je ne suis même pas membre de la coalition.

Comme je l'ai dit, nous avons vécu des temps marqués par le changement, mais ce qui en moi reste ferme et sérieux, c'est mon estime envers tous les collègues – ambassadeurs, représentants permanents et représentants adjoints – avec lesquels j'ai eu l'honneur et la fierté de travailler pendant cette période. Si Lakhdar Brahimi venait étudier les membres du Conseil et s'il hésitait entre politiciens et technocrates, je ne sais pas dans quelle catégorie il nous mettrait, mais je suis sûr que nous sommes, en tout cas que mes collègues sont des personnes honorables, sérieuses, de grands professionnels, qui ont servi les intérêts de leur pays en tenant toujours compte de l'importance des valeurs et des principes des Nations Unies. Et quand il y a eu affrontement entre eux, un goût amer est toujours resté dans la bouche.

Je ne voudrais pas terminer sans rendre hommage au Secrétaire général Kofi Annan, qui a toujours été source d'inspiration dans ma vie de diplomate. Je crois que s'il n'est pas le meilleur – et il l'est probablement –, il est en tout cas parmi les meilleurs Secrétaires généraux qu'a comptés l'Organisation, et quand nous le laissons faire – ce que nous ne faisons pas toujours – il fait toujours quelque chose de bien pour l'humanité et pour l'Organisation.

Enfin, pour terminer sur une note plus joyeuse, je voudrais adresser tout particulièrement mes adieux à l'Ambassadeur de la Chine et lui faire un petit cadeau, pour deux raisons. Tout d'abord, parce que j'admire l'Ambassadeur Wang – j'aurais aimé qu'il soit là – et je voudrais lui faire un cadeau, qui, je crois, symbolise ce qu'est la diplomatie chinoise : réfléchie, observatrice, fair-play, mais au moment de la vérité, décisive et décidée. La première raison tient à l'admiration que j'ai envers sa personne et envers la Chine, et la seconde raison tient au fait que la Chine occupe justement la place que j'occuperais si j'avais pu terminer mon périple au sein du Conseil de sécurité, périple aujourd'hui prématurément arrêté par la force des choses. Par conséquent, à l'image de cette diplomatie chinoise, je voudrais offrir à l'Ambassadeur Wang le jersey de l'équipe du Real Madrid de Ronaldo, qui, je crois, symbolise, comme je l'ai dit, une diplomatie ou un jeu réfléchi, observateur, fair-play, mais au moment de la vérité, décisif et décidé.

Je remercie tous les membres du Conseil. J'espère que les Nations Unies continueront d'être ce que nous voulons tous qu'elles soient ou davantage.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Arias des aimables paroles qu'il a eues à mon égard et à l'égard de tous.

Le Conseil de sécurité tient un important débat aujourd'hui. Nous sommes tous conscients du fait que le besoin en opérations de maintien de la paix des Nations Unies se fait récemment de plus en plus sentir dans différentes régions du monde. Il est de fait réconfortant de voir que les Nations Unies sont de plus en plus amenées à se concentrer sur ce qui est leur raison d'être, à savoir le maintien de la paix.

En même temps, assurer une réponse efficace entraîne d'énormes défis pour le système des Nations Unies. Le Pakistan estime qu'il est à la fois grand temps et approprié de mettre l'accent sur les difficiles problèmes qui vont se présenter dans le maintien de la paix et d'aider à obtenir des États Membres le niveau suffisant d'appui politique, financier, humain et logistique requis pour établir de nouvelles missions. Il est également important d'évaluer les progrès réalisés dans le maintien de la paix ces dernières années, d'analyser les tendances futures et d'examiner les moyens de relever les défis, d'examiner aussi les différents aspects stratégiques, opérationnels et autres des opérations de maintien de la paix.

C'est dans cette perspective que le Pakistan a proposé le débat d'aujourd'hui. Nous espérons que nous aurons un échange de vues fructueux, qui nous aidera tous à promouvoir nos objectifs communs, à savoir mieux nous préparer aux défis qui nous attendent et à utiliser de façon plus efficace l'instrument du maintien de la paix des Nations Unies dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Je salue la présence du Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan, et l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé cet important débat sur un sujet essentiel pour nous tous. Nous nous réjouissons également de vous revoir à New York.

Permettez-moi, à mon tour, d'ajouter ma voix à la vôtre, Monsieur le Président, en remerciant l'Ambassadeur Arias de sa contribution aux Nations Unies et à notre Conseil. Monsieur le Président, vous avez déjà tout dit. Mais je conviens avec vous que son sens du réalisme et sa finesse d'esprit nous manqueront beaucoup. Sa finesse d'esprit nous ramène souvent vers le possible, vers le réel et nous encourage à ne pas nous égarer dans l'illusoire. Je crois que c'est une qualité qui nous manquera. Je crois que je parle au nom de nous tous en disant que nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous, Monsieur l'Ambassadeur. Vous nous manquerez. Je crois savoir que vous rentrez à Madrid pour organiser un match de championnat. J'espère que nous serons tous invités. Je vous souhaite beaucoup de succès, Monsieur l'Ambassadeur.

Nous devons faire face à une vague de demandes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le mois dernier, on comptait plus de 53 000 militaires, observateurs militaires et membres de la police civile servant dans 15 missions des Nations Unies de par le monde, soit le chiffre le plus élevé depuis octobre 1995. Nombre de ces missions sont de grande taille et complexes. La plupart vont au-delà des simples fonctions militaires qui ont traditionnellement caractérisé les missions de maintien de la paix.

Un plus grand nombre de missions encore se profile à l'horizon. Le Conseil de sécurité a récemment autorisé une nouvelle mission en Haïti et a élargi la mission actuelle en Côte d'Ivoire. Des missions sont envisagées au Burundi et au Soudan. D'ici à la fin de l'année, pour financer ces nouvelles missions et les missions renforcées, nous aurons vraisemblablement besoin d'un milliard de dollars supplémentaire pour le budget du maintien de la paix des Nations Unies, qui s'élève actuellement à 2,82 milliards de dollars.

Il est de notre devoir de répondre à cette demande et de saisir toutes les occasions qui nous sont données de mettre fin aux conflits de longue date. Pour des millions d'êtres humains, les missions de maintien de la paix de l'ONU constituent le meilleur et parfois le seul espoir de sortir du conflit et de connaître un avenir sûr et stable. Une récente étude réalisée par des économistes de l'université d'Oxford montre que le coût économique des guerres civiles, en termes de manque à gagner et de production locale et régionale perdues, s'élève en moyenne à 128 milliards de dollars par an et que, comparé au coût des conflits, le maintien de la paix est extrêmement rentable.

Monsieur le Président, votre louable initiative de convoquer le présent débat du Conseil de sécurité nous conduit à nous poser deux questions générales.

Premièrement, quelle est la nature du défi qui est le nôtre s'agissant du maintien de la paix? Deuxièmement, l'Organisation des Nations Unies est-elle en mesure de relever ce défi, en d'autres termes, êtes-vous, vous États Membres, prêts et disposés à le faire?

Les activités de maintien de la paix aujourd'hui comportent de plus en plus des dimensions multiples. Les missions que vous autorisez mettent en œuvre des accords de paix, aident à gérer des transitions politiques, édifient des institutions, appuient le relèvement économique, organisent le retour des réfugiés et des personnes déplacées, participent aux programmes d'assistance humanitaire, supervisent ou même organisent des élections, contrôlent le respect des droits de l'homme, procèdent au déminage, et désarment et démobilisent les milices pour réinsérer leurs membres dans l'économie civile.

À mesure que la complexité des mandats augmentait, on a attendu de ces missions qu'elles puissent accomplir davantage. Il est fait appel aux opérations de maintien de la paix lorsque la paix est encore souvent récente et fragile. Mais ces opérations doivent s'inscrire dans une stratégie à long terme visant à asseoir les fondements de la paix, sans quoi, comme dans le cas d'Haïti et du Libéria, l'envoi d'une autre mission s'avérera nécessaire. C'est pourquoi la communauté internationale doit mieux intégrer les leviers sécuritaire, politique, économique et social dont elle dispose pour rétablir et consolider la paix immédiatement après le conflit et au-delà. Tous les départements, institutions et programmes des Nations Unies, et pas seulement le Département des opérations de maintien de la paix, ont un rôle à jouer dans le processus du maintien de la paix. Nous devons

également faire en sorte que nos efforts pour édifier la paix ne perdent jamais de vue le fait que nous sommes là pour aider et qu'il revient aux populations locales de prendre les décisions qui retentissent sur leurs vies.

En particulier depuis que l'ONU prend part aux aspects non traditionnels du maintien de la paix, nos soldats de la paix sont pris pour cible par les individus qui tentent de perturber le processus politique, dans l'espoir qu'une escalade de la violence leur permette de parvenir à leurs fins. Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de protéger tous ceux qui servent la Charte des Nations Unies dans le cadre d'une mission de maintien de la paix. Pour évaluer, prévenir et gérer de telles menaces, l'ONU doit avoir une idée précise des conditions dans lesquelles elle agit. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies n'ont pas seulement besoin d'informations, mais également de la capacité d'analyser ces informations et des moyens d'accomplir leur mandat.

Comment pouvons-nous relever ces défis? Avant toute chose, nous devons faire preuve de détermination. La communauté internationale doit être prête à garder le cap en usant de la volonté politique et des ressources nécessaires, en particulier en période difficile, pour que le processus de paix ne vacille pas, cédant la place à une reprise du conflit.

Le Conseil assume une lourde responsabilité en tant qu'organe autorisant ces missions difficiles et dangereuses. Pour réussir, nos soldats de la paix ont besoin de votre solidarité sans faille et de mandats clairs, applicables et réalistes. Il vous revient, à vous, de peser sur les autres États Membres afin de garantir que les missions se voient allouer les contingents et les ressources dont elles ont besoin.

Votre appui est particulièrement important lorsqu'une mission voit la légitimité de son mandat contestée par des fauteurs de trouble. Les soldats de la paix doivent avoir les moyens de surmonter de telles difficultés et de faire efficacement leur travail. Pour cela, ils ont besoin d'un mandat solide, élaboré en fonction d'objectifs politiques clairs et appuyé par un consensus international fort.

En outre, ils doivent être dotés des ressources appropriées et de renforts adéquats, de sorte qu'ils puissent protéger les civils, maintenir la paix et préserver la sécurité lorsqu'ils rencontrent une forte opposition.

Avec votre aide et avec celle de l'Assemblée générale, nous avons pu mettre en œuvre nombre des recommandations du rapport Brahimi. Nous sommes sans aucun doute plus efficaces et mieux coordonnées aujourd'hui qu'il n'y a cinq ans. Nous sommes aussi mieux équipés, tant ici au Siège qu'à notre base de soutien logistique de Brindisi, pour appuyer nos missions sur le terrain et répondre de manière plus rapide aux imprévus.

En dépit de ces progrès, l'ampleur de la demande actuelle risque fort de dépasser nos capacités à soutenir les opérations, et nous allons devoir envisager d'augmenter ces capacités.

Les missions des Nations Unies demeurent gênées par un manque de compétences militaires spécialisées, qui sont généralement fournies par les forces militaires des pays développés. Malheureusement, ces pays aujourd'hui ne fournissent que des contingents limités aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans le même temps, de nombreux États qui sont disposés à fournir des contingents rencontrent de grandes difficultés pour déployer leur personnel dans les délais requis.

J'exhorte les États Membres à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour combler ces lacunes afin que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies puissent compter sur ces compétences spécialisées et puissent se déployer rapidement. L'ONU coopère également avec les arrangements régionaux, sous-régionaux et internationaux pour obtenir des capacités complémentaires, comme par exemple des déploiements temporaires rapides dans l'attente que les soldats de la paix des Nations Unies puissent être déployés.

Une autre lacune critique tient à notre besoin urgent en personnel francophone, surtout en matière de police, pour remplir les mandats dans les pays francophones. Nous avons créé ou étendu des missions cette année en Haïti, en Côte d'Ivoire et peut-être au Burundi et ce besoin ne fera que s'amplifier.

Il y a beaucoup à faire. Je n'ai esquissé que certains des défis. Le document de travail présenté au Conseil donne un tableau plus complet de l'ensemble des difficultés qui doivent être surmontées si nous voulons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Tant en théorie qu'en pratique, le maintien de la paix incarne l'esprit même des Nations Unies.

Pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la communauté internationale met en commun ses moyens – notamment militaires – pour œuvrer de concert en faveur de la paix d'une façon totalement originale. Comme chacun sait, cela n'était pas originellement prévu dans notre Charte, mais il reste que c'est totalement conforme à la conception de la Charte. Les opérations de maintien de la paix envoient un message fort – celui que la communauté internationale entend tout faire pour préserver la paix. Mais pour avoir un véritable effet, ce message doit être traduit par la présence des États Membres sur le terrain. Le maintien de la paix ne décharge pas les pays de leurs responsabilités. Au contraire, il met en commun les responsabilités de chacun pour le plus grand bien de tous.

La présence des contingents de maintien de la paix envoie un message d'autant plus puissant qu'il est véhiculé par toute la communauté internationale – c'est-à-dire, les différents pays, riches et pauvres, qui fournissent ces contingents. J'invite donc instamment l'ensemble des États Membres qui composent les Nations Unies à fournir des contingents.

Le message qu'envoie une opération de maintien de la paix doit également être soutenu par l'engagement politique des États Membres. Ceux-ci jouent en effet un rôle clef en appuyant les processus de paix et en encourageant les parties à poursuivre sur la voie de la paix. Particulièrement en ces jours difficiles, où notre attention est centrée sur un petit nombre de crises majeures, la demande accrue d'opérations de maintien de la paix ne peut que mettre à rude épreuve l'attention de la communauté internationale. Chaque nouvelle mission, chaque nouvel effort de règlement d'un conflit dépend, pour réussir, d'une contribution politique soutenue des États Membres, par le biais d'une participation directe aux opérations de maintien de la paix et par les voies diplomatiques, politiques et autres.

Nous avons une longue histoire de missions de maintien de la paix qui a fait alterner des périodes de grande fierté et des périodes de grande difficulté, sinon d'échec. Nous devons nous remémorer les enseignements durement acquis par le passé et veiller à ce que, alors que nous abordons cette nouvelle période de demande accrue, tout ce qui peut être fait pour réussir soit fait. Les nouvelles missions d'aujourd'hui doivent pouvoir compter sur toutes les ressources et tout l'engagement nécessaires pour gérer les tâches incomparablement complexes et délicates qu'elles sont appelées à remplir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à l'attention de ma délégation.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter leur déclaration à cinq minutes maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations dont la déclaration est longue sont priées de bien vouloir en distribuer le texte par écrit et d'en présenter une version abrégée dans leur intervention.

M. de La Sablière (France) : Nous sommes heureux, Monsieur le Président, de vous voir présider aujourd'hui cette séance consacrée aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cela nous rappelle, d'ailleurs, la contribution importante que le Pakistan apporte à cet effort de la communauté internationale.

Le Représentant permanent de l'Irlande prononcera tout à l'heure au nom de l'Union européenne une intervention à laquelle je souscris pleinement et je me contenterai donc de faire quelques remarques.

Je voudrais, dès le départ, souligner que la mise en oeuvre du rapport Brahimi a permis depuis quatre ans des progrès considérables dans la conduite par l'ONU de ses activités de maintien de la paix. Je le dis parce que le rapport Brahimi, pour nous, reste d'actualité et les quelques éléments de réflexion que je souhaite présenter au Conseil s'inscrivent dans ce cadre.

On observe, dans la période récente, un changement de direction de la dimension du maintien de la paix. La complexité des opérations est de plus en plus marquée. Le nombre des opérations et leurs effectifs sont en constante augmentation et tout laisse penser que ces tendances ne feront que s'accentuer à l'avenir, en raison des demandes croissantes exposées dans le non-document diffusé par la délégation pakistanaise. Je suis frappé de voir les chiffres auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui : 14 opérations en cours; 51 000 personnes, civils et militaires confondus; quatre nouvelles missions; une

augmentation des dépenses, qui portera le budget à plus de 3 milliards de dollars.

Face à cette évolution, il nous semble que l'ONU a, jusqu'à présent, fait preuve d'une capacité d'adaptation satisfaisante. Nous le devons à Jean-Marie Guéhenno. Nous le devons aussi à la mobilisation et au dévouement des hommes et des femmes venus des nombreux pays fournisseurs de contingents.

Cette capacité d'adaptation s'est aussi traduite dans des innovations conceptuelles; j'en citerai trois. D'abord, le développement d'opérations complexes qui intègrent désormais des stratégies de consolidation de la paix. Les opérations de maintien de la paix se voient ainsi confier des missions aussi variées que la mise en œuvre de projets à impact rapide, de programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion; de renforcement de l'état de droit; ou encore, d'actions menées en matière de droits de l'homme. Les derniers mandats que nous avons adoptés, qu'il s'agisse de la Côte d'Ivoire ou d'Haïti, sont très parlants à cet égard. Je suis également frappé que les Nations Unies aient également amélioré leur capacité de prendre en compte une approche régionale de la gestion des crises. Les missions présentes au sein de la même sous-région sont désormais mieux coordonnées, notamment sur le plan du partage des moyens logistiques. Enfin, l'adoption de la résolution 1353 (2001) a permis d'améliorer la coordination entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de troupes.

Alors, il faut se demander si ces progrès sont suffisants. Il nous semble que ces progrès ne sont pas suffisants, qu'il faut pousser la réflexion plus loin et que trois questions peuvent être posées à cet égard.

Premièrement, est-il possible de limiter la durée des opérations de maintien de la paix? C'est difficile mais nous devons nous y efforcer. En premier lieu, en examinant de manière systématique la durée et l'adaptation des mandats et l'adéquation des effectifs des missions, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Ce questionnement doit être effectué de manière régulière et approfondie, quelle que soit l'ancienneté de la mission. Il nous semble que le Conseil doit aussi périodiquement s'interroger sur la question de l'efficacité de la mission : à partir de quel moment une mission a-t-elle atteint ses objectifs? À partir de quel moment le maintien d'une opération de maintien de la paix peut-il contribuer à la déresponsabilisation des acteurs locaux?

En second lieu, il me semble important de généraliser la démarche retenue récemment dans la résolution 1528 (2004) sur la Côte d'Ivoire. Cette démarche consiste à envisager la stratégie de sortie dès la mise en place de l'opération. Cette recherche d'une vision sur le long terme de l'évolution des opérations de maintien de la paix devrait, à notre sens, s'accompagner d'une préparation scrupuleuse du passage de relais aux acteurs du développement et de la transition (notamment aux agences, aux fonds et programmes des Nations Unies et aux institutions financières internationales). Il nous semble que le Conseil de sécurité devrait, sur ces deux points, être de plus en plus rigoureux. Sinon c'est, à terme, l'appréciation des contraintes financières lourdes qui finira par devenir le critère de décision dans la création ou la prorogation des mandats.

Deuxièmement, est-il possible de mieux répartir le fardeau de l'exécution des opérations de maintien de la paix? Quelles que soient les réformes envisagées, il nous semble que la responsabilité principale du maintien de la paix restera au Conseil et doit rester au Conseil de sécurité et, sur le terrain, au Représentant spécial du Secrétaire général. Mais on peut se demander si dans ce cadre, il ne serait pas possible de faire davantage appel aux agences, fonds et programmes des Nations unies pour exécuter certaines missions civiles intégrées désormais dans les opérations de maintien de la paix. Nous savons qu'actuellement un nombre significatif d'emplois civils ouverts au sein des missions ne sont pas pourvus. On peut se demander s'il ne serait pas plus pertinent d'associer les agences à l'exécution de certaines tâches civiles afin d'introduire une meilleure cohérence dans l'utilisation de nos instruments.

Dans le même esprit, la coopération avec les organisations régionales, qui disposent souvent d'une capacité de réaction plus rapide que l'ONU, devrait être renforcée. La réussite des opérations récentes menées par l'Union européenne en République démocratique du Congo, par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Libéria ou par l'Union africaine au Burundi ne peut que plaider en faveur d'une telle démarche. Et dans le prolongement de ces interventions réussies, on peut aussi signaler au titre des avancées récentes, l'initiative européenne de déploiement rapide de groupements tactiques ou encore les programmes d'appui au développement des

capacités régionales, notamment africaines, de maintien de la paix.

Enfin j'en arrive à ma troisième interrogation : comment assurer une meilleure utilisation des ressources disponibles? Il faut continuer sur la voie du progrès et améliorer encore les capacités opérationnelles de maintien de la paix.

La planification intégrée des missions doit être encore développée. Ma délégation est convaincue que le Représentant spécial du Secrétaire général devrait être nommé le plus rapidement possible après le vote d'une résolution créant une opération. Cela a été le cas par exemple pour M. Klein pour l'opération du Libéria si mon souvenir est exact. L'implication du Représentant spécial du Secrétaire général dans la mise en place de la mission permettrait au déploiement des opérations de s'effectuer sous son autorité de façon plus coordonnée.

Les processus existants de concertation avec les fournisseurs de contingents devraient être revitalisés et associer de façon plus étroite les autres contributeurs, notamment financiers. Il nous semble que les dispositions contenues dans la résolution 1353 (2001) pourraient être mieux exploitées et d'autre part, le groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix pourrait être mieux utilisé.

Au-delà des aspects militaires, deux autres idées importantes nous semblent devoir être explorées, d'abord en ce qui concerne le fonctionnement interne du Secrétariat. Le Département des opérations de maintien la paix (DOMP) dispose d'ores et déjà de moyens importants, mais il nous semble qu'il rencontre parfois des difficultés notamment lors du déploiement sur le terrain des nouvelles opérations. Et il faut dire qu'il y a beaucoup de nouvelles opérations actuellement et que c'est un travail très lourd que celui du DOMP. Et peut-être qu'un bilan des points de blocage qui limitent la capacité du DOMP pourrait permettre de dégager des pistes de réforme.

D'ores et déjà, on peut réfléchir aux moyens de donner au DOMP une flexibilité budgétaire accrue, notamment pour lui permettre de faire face aux problèmes de recrutement auxquels il est confronté. Il faut également rechercher les moyens d'améliorer l'information des États Membres sur les besoins du DOMP. Et je crois que ce qu'a dit le Secrétaire général notamment sur les policiers francophones est tout à fait approprié à cet égard. Les propositions britanniques relatives à l'établissement, à échéance régulière, d'un bilan des ressources, disponibles ou manquantes, et des priorités du DOMP nous semblent également aller dans la bonne direction.

Enfin, il faut aussi réfléchir aux moyens d'améliorer le suivi politique des missions. Ce suivi est important en lui-même pour la crédibilité du Conseil de sécurité et l'efficacité des missions mais il peut aussi contribuer à une meilleure gestion des ressources.

Ma délégation vous est reconnaissante d'avoir organisé ce débat. Il est important en effet, face aux demandes nouvelles dont il est saisi, que le Conseil de sécurité prenne le temps de réfléchir, indépendamment de l'examen d'un conflit particulier, aux conditions dans lesquelles il conduit ses activités de maintien de la paix et à la façon dont il va devoir faire face à ces nouveaux défis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France des aimables paroles qu'il a eues à mon égard et à l'égard de ma délégation.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous féliciter de présider la présente séance et me féliciter de la présence parmi nous du Secrétaire général.

Ma délégation souscrit à la déclaration que fera tout à l'heure, au cours de ce débat, le représentant de l'Irlande au nom de l'Union européenne.

Comme le Secrétaire général nous l'a dit ce matin, ce débat est important et arrive à point nommé. Nous remercions votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance et nous nous félicitons de ce qu'elle nous donne l'occasion de rendre hommage à la contribution du Pakistan aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et, par votre entremise, aux contributions des autres pays fournisseurs de contingents.

Ce débat est important et opportun car il survient alors que nous faisons face à un accroissement sans précédent de la demande d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous pouvons voir là un signe de succès. Dans certains cas, cette demande signale qu'un conflit est en train de toucher à sa fin, comme par exemple au Soudan et au Burundi. Très souvent, c'est un signe que la communauté internationale est prête à appuyer les efforts locaux menés en Afrique pour maintenir la paix, ce qui incite l'Union européenne et le Groupe des Huit à déployer des

efforts complémentaires. En tout cas, c'est un signe de confiance de la communauté internationale à l'égard des capacités de l'ONU de mener des opérations multidimensionnelles de consolidation de la paix, opérations dont la communauté internationale comprend de plus en plus la nécessité pour une paix durable. C'est peut-être un signe de succès que le Conseil considère comme allant de soi, lorsqu'il crée une mission, que l'on trouvera les ressources nécessaires et que le système des Nations Unies s'en chargera.

Mais l'accroissement des demandes d'opérations de maintien de la paix pose également un défi considérable au système des Nations Unies. Il est sans précédent, tout comme la menace qu'un succès continu fait courir à l'ONU. le danger est que l'on ne tire trop sur « l'élastique » de l'ONU et que, quelque part, bientôt, il ne craque.

Nous devons examiner ce que le Conseil demande des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Département des opérations de maintien de la paix compte, au Siège, 600 fonctionnaires qui planifient, lancent et surveillent ce qui sera bientôt 18 opérations. Cela fait moins de 35 fonctionnaires de tous niveaux par opération. D'ici la fin de l'année, il y aura sans doute moins d'un fonctionnaire du Département des opérations de maintien de la paix pour 100 fonctionnaires sur le terrain.

Dans toutes ces opérations qui, par définition, sont internationales, des représentants spéciaux du Secrétaire général, des commandants de forces, des composantes militaires et civils d'un grand nombre de pays travaillent ensemble sans s'être jamais préparés ensemble. Beaucoup de ces opérations sont complexes, multidimensionnelles, changeantes et imprévisibles. Toutes, par définition, ont un caractère hautement politique. Très peu d'entre elles bénéficient de l'appui d'une force de réserves militaires.

Aucune nation, aucun État Membre ne serait prêt à faire ce que nous avons chargé l'ONU de faire. Et quelle organisation du secteur privé déciderait de lancer une série de nouveaux grands programmes sans procéder d'abord à une évaluation exhaustive des ressources, des besoins et des risques encourus?

Il est incontestable que l'on court des risques à vouloir trop faire avec les moyens disponibles. Il y a les risques de planifier à la hâte de nouvelles opérations et de mal superviser les opérations existantes. Il y a les risques mis en évidence par le Secrétaire général : l'insuffisance des ressources, que ce soit en personnel ou financières. Le personnel civil semble poser un problème particulier cette année, et ce alors que les effectifs civils sont insuffisants dans les opérations existantes. Quel est jusqu'ici, par exemple, le pourcentage du personnel civil recruté pour la Mission des Nations Unies au Libéria? Tirer sur la corde entraîne les risques d'inefficacité et d'incurie et il y a les risques – bien réels – d'affaiblissement des responsabilités, de manquements à la discipline militaire, de corruption, de fautes politiques et même d'échec militaire. Alors que faut-il faire?

Le Royaume-Uni est profondément attaché au maintien de la paix autorisé par l'ONU. Nous prêtons un appui politique et agissons rapidement si nécessaire. Nous fournissons plus de contingents aux opérations de maintien de la paix qu'aucun autre membre permanent du Conseil. Nous contribuons plus qu'aucun autre pays au financement du maintien de la paix des Nations Unies, à l'exception des États-Unis, du Japon et de l'Allemagne. Mon pays ne va pas plaider en faveur d'une réduction du maintien de la paix des Nations Unies face au succès remporté par l'ONU et en raison des besoins humanitaires constants de par le monde. Il ne serait pas non plus sérieux que le Conseil de sécurité demande moins. Nous reconnaissons avec le Secrétaire général que les États Membres doivent faire montre de leur engagement.

Ainsi, le Conseil et les États Membres sont face à un choix, comme l'a souligné l'excellent document officieux fourni par la présidence. Nous pouvons continuer à agir comme à l'accoutumée et faire face à un risque croissant d'échec pour avoir trop tiré sur la corde, ou nous pouvons nous rallier à l'appel lancé par le Secrétaire général adjoint Guéhenno au Comité spécial des opérations de maintien de la paix de suspendre temporairement son train-train habituel.

Ce n'est pas vraiment un choix. On ne peut continuer comme si de rien n'était. Nos objectifs sont parfaitement clairs. Nous voulons tous que les forces réunies sans contrainte lancent des opérations homogènes et cohérentes, comprenant des facilitateurs et des composantes civiles. Nous savons tous que nous devons appuyer ces forces et être prêts à toute éventualité. Nous savons tous qu'il nous faut une direction stratégique de l'opération fondée sur une meilleure information et liée aux efforts déployés sur le

terrain. Il nous faut donc instaurer une plus grande clarté entre New York et les Représentants du Secrétaire général et les commandants des forces sur le terrain, qui sont des personnalités d'élite.

Le problème qui se pose est de clairement définir ce qui doit être changé et la façon de le faire. Nous pouvons, à notre sens, tirer davantage parti du rapport du Groupe Brahimi, et je voudrais souligner quelques éléments importants, dont beaucoup sont reflétés dans la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne au cours du débat.

Il s'agit premièrement des cellules de mission intégrées. Le maintien de la paix dans le contexte de la reconstruction après les conflits exige l'instauration de l'état de droit et l'attention aux problèmes touchant les femmes et aux enfants dans les conflits armés. Il suppose aussi le développement. Cela signifie l'adoption d'une démarche intégrée par l'ensemble du système des Nations Unies – pas seulement le Département des opérations de maintien de la paix, mais les fonds, les institutions et les programmes. Cela signifie également que l'on travaille de façon intégrée avec les institutions financières internationales, les organisations régionales et les organisations pertinentes de la société civile. Nous considérons qu'il est nécessaire d'appliquer pleinement la formule de la cellule de mission intégrée, dans l'avenir, sous la direction des Représentants spéciaux du Secrétaire général qui, à leur tour, doivent être nommés nettement plus tôt dans l'accomplissement d'une opération que cela ne s'est fait jusqu'ici.

Deuxièmement, nous voulons que de nouveaux partenariats soient instaurés entre l'ONU et les organisations régionales en vertu du Chapitre VIII de la Charte. Avec un portefeuille « maintien de la paix » qui ne cesse de gonfler, on ne peut s'attendre à ce que l'ONU s'acquitte de toute tâche en tout lieu. Les organisations régionales ont des capacités uniques et complémentaires à offrir : le déploiement rapide, la formation, la police civile et les éléments spécialisés. Ces opérations menées par les organisations régionales ne menacent pas la primauté de l'ONU en matière de maintien de la paix. C'est toujours à l'ONU qu'il revient de leur confier un mandat. Le cadre organisationnel d'une opération de maintien de la paix compte moins dans le succès de l'ONU que la qualité et la disponibilité des capacités d'exécution.

Troisièmement, nous voulons qu'un plus large appui soit offert à la capacité naissante de maintien de la paix, de prévention des conflits et de consolidation de la paix en Afrique.

Quatrièmement, comme le Secrétaire général l'a souligné ce matin, nous considérons que, pour s'assurer que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient correctement protégées, il faudrait à l'ONU une capacité renforcée d'évaluation des conditions de sécurité et d'analyse des menaces et des risques.

Cinquièmement, nous devons veiller au bon rapport qualité-prix et à l'utilisation optimale des ressources existantes grâce à des synergies régionales entre les opérations de maintien de la paix.

Pour ce faire, nous devons également débloquer quelques goulets d'étranglement immédiats. Nous avons déjà entendu dire qu'il fallait 347 jours en moyenne pour recruter du personnel civil. Quels sont les chiffres aujourd'hui? Six mille cinq cent membres du personnel civil sont encore nécessaires. Ne serait-il pas possible de confier ces tâches aux candidats civils déjà retenus? Il faut mettre au point des capacités de planification additionnelles pour les périodes de « surcharge ». Devrions-nous revisiter les solutions déjà retenues pour y parvenir? Des sources extérieures pourraient assurer en partie la planification, et le Royaume-Uni est certainement prêt à examiner toute demande qui lui serait faite. Il nous faut disposer d'un réservoir élargi des Représentants spéciaux et Représentants spéciaux adjoints les plus compétents. Est-il inconcevable d'employer des chasseurs de tête pour trouver de nouvelles sources, telles que des présidents directeurs généraux du secteur privé?

Les stocks stratégiques pour déploiement rapide, à Brindisi, ont été une amélioration clef introduite récemment grâce au rapport Brahimi. Toutefois, nous devons demander s'ils sont suffisants pour répondre aux besoins des nouvelles missions. Et, une fois les stocks épuisés, comment pouvons-nous les reconstituer rapidement pour répondre à l'accélération des besoins?

De fait, peut-être devrions-nous revisiter les conditions générales régissant l'autorisation des mandats. Elles couvrent le budget, le recrutement du personnel et d'autres activités essentielles de lancement des missions. Peut-être devrions-nous examiner cet aspect une fois de plus.

Comment faut-il nous y prendre? Nous estimons en premier lieu qu'un partenariat plus vigoureux est nécessaire entre le Conseil, l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétariat et les institutions humanitaires et de développement des Nations Unies et autres organismes des Nations Unies. Ces entités comprennent la Cinquième Commission et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui sont dotés de pouvoirs de décision fondamentaux et clairement définis en matière de maintien de la paix des Nations Unies.

Deuxièmement, nous voudrions que le Conseil mette davantage l'accent sur les questions liées à l'accroissement des activités. Le Groupe de travail du Conseil sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et ses nouveaux mécanismes de consultations ont été sous-exploités jusqu'à présent. Au cours de la période de forte augmentation des besoins, le Groupe de travail devrait être utilisé pour renforcer le partenariat entre le Secrétariat et les États fournisseurs de contingents au maintien de la paix des Nations Unies.

Troisièmement, pour soutenir ce travail nous devons disposer de meilleures informations sur l'augmentation des besoins. Un outil pour cela serait le recours à des exposés plus détaillés lors de la phase de planification et de mise en place des missions, non seulement de la part du Secrétariat mais aussi des responsables des institutions des Nations Unies chargées de l'aide humanitaire et du développement. Un autre outil qui pourrait permettre à de nombreux organismes du système des Nations Unies de mobiliser des ressources serait la diffusion à intervalles réguliers par le Secrétariat de brèves évaluations de fond, mettant en lumière les besoins non remplis, les manques critiques et les principales priorités pour les opérations nouvelles et existantes. Nous nous félicitons de ce que le projet de déclaration présidentielle à l'examen préconise de telles évaluations.

Il n'est sans doute pas facile de sortir de la routine. Mais c'est nécessaire, et nous sommes convaincus que cela peut se faire avec des partenariats renforcés dans l'ensemble du système des Nations Unies et au-delà.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : L'initiative prise par la présidence pakistanaise d'organiser le présent débat public est tout à fait digne d'éloges et très opportune. En effet, nous assistons à une augmentation sans précédent du nombre et de la complexité des opérations de maintien de la paix, sur pratiquement tous les continents. La présence du Ministre des affaires étrangères du Pakistan pour diriger les travaux du Conseil de sécurité est une preuve éloquente de l'actualité et de l'importance de ce sujet. Nous sommes honorés de la participation à la séance d'aujourd'hui du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration que l'Ambassadeur Ryan de l'Irlande fera au cours du présent débat au nom de l'Union européenne. Je limiterai donc mon intervention à l'examen de certains aspects que nous jugeons particulièrement importants.

Les missions de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies ont connu une évolution considérable au cours des 50 dernières années. Beaucoup d'expérience a été accumulée; nous devons constamment en faire le point et l'analyse en vue d'une amélioration permanente des résultats sur le terrain.

Les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont devenus de plus en plus complexes, multiformes et multidimensionnels. Ils illustrent le rôle que les institutions multilatérales peuvent jouer dans la préservation de la paix et de la sécurité. Parallèlement, le débat d'aujourd'hui doit aussi clarifier quelles sont les attentes qui n'ont pas été remplies par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et explorer des moyens d'assurer une plus forte mobilisation des ressources nécessaires.

Comme le Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno l'a récemment fait remarquer dans une contribution au quotidien *International Herald Tribune*, « Il y a un dividende de la paix à obtenir, mais cela ne saurait se faire sans un investissement lucide ». C'est cette vision qui a poussé la Roumanie à modifier sa politique et commencer à investir de façon significative dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies après 1990. Mon pays fait partie du tiers supérieur des pays fournisseurs de contingents. Il participe aussi à une série d'autres importantes missions autorisées par l'ONU, qui impliquent des

risques et des coûts considérables. De telles contributions doivent être reconnues et prises en compte dans l'évaluation de la manière dont les États Membres assument leur part dans l'ensemble des efforts que l'ONU déploie pour exécuter sa fonction de maintien de la paix.

Nous nous félicitons de la contribution de l'Union européenne à ces efforts et de sa récente initiative de mettre en place un dispositif opérationnel de soutien de la paix destiné à aider les pays africains et les organisations régionales africaines dans la gestion et le règlement des conflits. La Déclaration commune relative à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne en matière de gestion de crises, signée le 24 septembre 2003, est particulièrement importante à cet égard, par les mesures concrètes qu'elle met en oeuvre pour les opérations de maintien de la paix.

Le rôle des organisations régionales doit encore être davantage souligné. La Roumanie est convaincue de l'intérêt de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales pour une utilisation plus efficace des ressources, la dissémination de meilleures pratiques et un effet plus profond sur le long terme des missions de maintien de la paix.

Le Conseil de sécurité est de plus en plus fréquemment amené à prendre en compte les implications régionales dans l'examen de conflits ou crises spécifiques. Une perspective semblable anime les forces de maintien de la paix de l'ONU sur le terrain.

Pour prendre un exemple particulièrement révélateur, la présence de l'ONU en Afrique de l'Ouest a atteint une masse critique. La recherche de synergies entre les différentes opérations de maintien de la paix dans cette sous-région pourrait s'avérer fructueuse. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone, la Mission des Nations Unies au Libéria et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire seraient de plus en plus en mesure de partager des ressources, particulièrement en matière d'expertise, de transport, de composants médicaux et de personnel. Parallèlement, la nature des conflits en Afrique appelle des stratégies régionales coordonnées afin de répondre à des questions transfrontalières telles que les processus de désarmement, démobilisation, réinsertion, et réinstallation ou rapatriement; le contrôle des armes légères; les services humanitaires; et d'autres.

Cette évolution ne doit pas nuire à l'unité d'action ni au contrôle politique de chaque opération distincte. La planification de toutes les activités de maintien de la paix doit avant tout refléter les besoins des populations touchées. Chaque mandat doit prendre en compte le contexte social, économique et politique, la nécessité de prévenir l'aggravation du conflit, l'assistance humanitaire, les droits de l'homme, l'organisation d'élections, la transition vers une société démocratique et le développement économique.

Les rapports entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents doit encore être renforcée. La résolution 1353 (2001) sur la coopération entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et la Note du Président du Conseil de sécurité (S/2002/56) sur les réunions communes du Groupe de travail du Conseil de sécurité chargé des opérations de maintien de la paix et des pays fournisseurs de contingents sont un cadre utile pour des prises de décision sensées dans les opérations de maintien de la paix. D'autres mesures doivent être prises pour permettre à des acteurs contribuant aux opérations de maintien de la paix, autres que les pays fournisseurs de contingents, d'avoir davantage leur mot à dire dans les processus de prise de décision.

D'une façon générale, le fait d'améliorer les bases de la prise de décision au Conseil de sécurité en identifiant des moyens d'impliquer les principales parties prenantes serait susceptible de mobiliser davantage les Membres de l'ONU en faveur des opérations de maintien de la paix. Le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix doit prendre une part active dans l'élaboration d'une approche globale du Conseil de sécurité à l'égard de toutes les questions relatives aux opérations de maintien de la paix et doit collaborer avec le Secrétariat ainsi qu'avec d'autres États Membres sur les meilleures façon d'évaluer les conséquences à long terme de ses décisions, et d'y répondre. La Roumanie est aussi en faveur de travaux supplémentaires visant à améliorer la complémentarité entre les organes principaux de l'ONU, ainsi qu'entre eux et les institutions, programmes et fonds des Nations Unies.

Nous devons nous montrer innovants dans la recherche de réponses aux problèmes actuels et futurs, y compris les nouvelles menaces. Nous devons voir plus loin que l'horizon immédiat pour prendre en compte les processus de stabilisation et la consolidation de la paix après le conflit. Nous devons

trouver un équilibre entre les stratégies de sortie et l'évolution de la situation à long terme, y compris la consolidation de la paix.

Dans ce cadre, les enseignements précédemment tirés en ce qui concerne Haïti pourraient, cette fois-ci faire du cas de Haïti même un succès. Nous sommes aussi confiants que les plus récentes opérations de l'ONU donneront une impulsion au développement de nouveaux concepts et pratiques de gestion, et à un enrichissement du stock de meilleures pratiques en matière de maintien de la paix.

Nous restons pleinement conscients du fait que nous disposons de ressources financières et humaines limitées. Les contraintes inévitables devraient nous inciter à concevoir des façons rentables et innovantes de tirer le maximum de ce dont nous disposons dans différents contextes – au niveau mondial, régional ou national – afin d'être toujours en mesure de répondre conjointement à l'ensemble des problèmes de sécurité contemporains.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance pour les nombreuses réalisations du Département des opérations de maintien de la paix sous la direction du Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno. Je tiens aussi à féliciter les contingents des Nations Unies et leurs commandants, et leur rendre hommage, et surtout rendre un hommage appuyé à ceux qui ont fait le sacrifice suprême au cours d'activités de maintien de la paix. Le plus bel hommage que nous puissions leur rendre serait que le débat d'aujourd'hui synthétise l'expérience accumulée par le personnel de l'ONU dans les missions de terrain et l'intègre dans la planification d'activités futures.

Nous nous félicitons du projet de déclaration présidentielle et sommes disposés à examiner tout type de suivi que le Conseil de sécurité pourra juger utile sur cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Roumanie des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le président, je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue et vous exprimer les remerciements de ma délégation pour le choix de ce thème, à tous égards, important et pour la préparation du document de base. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son intervention qui est venue démontrer combien il était urgent pour notre organisation de repenser le rôle et le fonctionnement des opérations de maintien de la paix en cette ère de nouveaux défis.

C'est que jusqu'à il y a peu les opérations de maintien de la paix étaient confinées dans des tâches liées au contrôle du respect d'accord de cessez-le-feu, à l'aide au retrait de troupes, à la délimitation des zones tampons et à l'aide à la mise en œuvre des règlements des conflits. Aujourd'hui, les opérations de maintien de la paix sont devenues complexes et multidimensionnelles puisque le Conseil est désormais saisi de questions touchant des conflits difficiles qui évoluent de la gestion du conflit lui-même, à l'instauration d'un climat de confiance, jusqu'à la consolidation de la paix après le conflit.

Notre débat qui s'inscrit dans une approche prospective devrait, en conséquence, prendre en charge les éléments susceptibles d'assurer un appui politique, financier et logistique approprié aux opérations de maintien de la paix, d'autant que dans les prochains mois des milliers de militaires et de policiers devraient être déployés, notamment en Afrique.

Pour que l'ONU soit à même de faire face avec efficacité et dans le respect des principes de la Charte à ces défis liés à l'une des missions essentielles de l'Organisation, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, elle doit scrupuleusement se conformer aux critères préétablis devant assurer le fonctionnement correct des opérations de maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, le principe d'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense, ainsi qu'une définition claire du mandat de la mission, soutenue par un financement solide.

L'application de certaines recommandations du rapport Brahimi a permis au Département des opérations de maintien de la paix, sur recommandation de l'Assemblée générale, de se restructurer et de renforcer ses capacités opérationnelles afin d'être bien mieux préparé à répondre rapidement et de manière plus adaptée aux nombreuses sollicitations dont il est l'objet, et pour permettre aux missions de maintien de la paix de s'acquitter de leurs tâches de la manière la plus efficace.

S'agissant de la mise en place des opérations de maintien de la paix, il nous semble nécessaire que le Conseil de Sécurité veille à formuler les mandats de manière aussi claire et rigoureuse que possible, en

adéquation avec les ressources et les objectifs assignés à chaque opération. Pour maintenir et consolider la paix dans la zone de conflit, et en raison du caractère de plus en plus multidimensionnel des conflits actuels, les opérations de paix doivent non seulement viser l'établissement de la paix mais également le traitement des causes profondes des conflits. Ce qui revient à tenir désormais compte, au moment de l'élaboration du mandat, de besoins très diversifiés, qu'ils soient de nature politique, sociale ou économique. Il est important, de ce point de vue, que la dimension des droits de l'homme y compris la protection de la femme et des enfants soit adéquatement prise en charge dans toute mission d'opération de maintien de la paix.

Pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix, les États membres sont appelés à manifester une volonté politique garantissant une assise financière solide pour chaque opération. Si l'aspect budgétaire doit être du ressort exclusif de l'Assemblée générale, conformément à la Charte, il est important dans le cas des opérations de paix complexes, que la communauté internationale mobilise les ressources nécessaires pour prendre en charge les programmes de démobilisation et de réinsertion.

Pour rassembler le personnel voulu, le Conseil devrait, pour sa part, encourager le Secrétaire général à identifier et consulter les États Membres disposés à fournir des contingents potentiels devant assurer l'établissement de la mission.

Il est important que le personnel militaire ou civil à déployer dispose de la formation et de l'expertise nécessaires afin de mener à bien sa mission dans des conditions optimales de sécurité et d'efficacité et dans le respect des normes du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Le comportement du personnel, en particulier dans ses rapports avec les populations civiles, notamment les femmes et les enfants, doit être, à tous égards, irréprochable. La prise en charge de la sécurité du personnel de la mission pendant l'établissement des règles d'engagement doit être conforme aux principes du droit international.

Dès lors que le déploiement d'une mission a été décidé par le Conseil de sécurité, il doit pouvoir se faire aussi rapidement que possible. La fourniture par les États de contingents mais également de policiers, très demandés aujourd'hui, subvenant à leurs propres besoins et bénéficiant de soutien et d'engagement internationaux garantirait un tel déploiement rapide.

Une fois établi, tout changement ou modification de mandat des opérations de maintien de la paix ne devrait intervenir que suivant un processus mûri, transparent, dans lequel le Conseil de sécurité doit pleinement s'investir, où les impératifs de réussite de l'opération, d'une part, et de la sécurité de ses personnels et de son environnement, d'autre part, doivent être longuement pesés, et où les préoccupations et les vues des pays fournisseurs de contingents doivent être prises en compte.

À cet égard, si depuis l'adoption de la résolution 1353 (2001) des réunions d'information sont désormais organisées régulièrement entre le Conseil et ces pays à l'occasion de chaque renouvellement de mandat d'une mission, davantage doit être fait pour prendre en charge les préoccupations de ces pays et les associer au processus de prise de décision pour la définition ou la modification du mandat d'une opération dans laquelle leurs unités militaires sont engagées.

Le retrait d'une mission, lorsque le mandat a été convenablement et complètement rempli, devrait enfin reposer sur une stratégie de sortie assurant la consolidation de la paix réalisée tout en évitant les ruptures brutales par rapport à la situation locale en matière économique et de sécurité. Il doit être progressif pour laisser, essentiellement, le temps aux pays concernés de se prendre en charge.

L'autre partenaire du Conseil de sécurité sont les organisations régionales qui peuvent contribuer à l'effort du maintien de la paix dans le cadre d'opérations autorisées par le Conseil. La coopération entre l'ONU et les organismes régionaux en la matière revêt, à notre avis, une importance de premier ordre, en particulier dans les régions affectées par les tensions et les conflits récurrents. Nous prenons note avec satisfaction du développement de la coopération, notamment entre l'ONU et l'Union africaine, et ce, à travers les efforts conjugués des deux organisations en vue de prévenir les conflits en Afrique et de créer les conditions optimales de réussite pour les opérations de maintien de la paix qui y sont déployées.

Le Conseil de sécurité ne peut agir isolément. Ses relations organiques avec l'Assemblée générale sont d'une grande importance. En raison de son statut d'organe d'approbation du financement des opérations, et d'élection des membres non permanents du Conseil,

l'Assemblée implique, de ce fait, un maximum d'États dans la politique de maintien de la paix. En établissant les groupes consultatifs spéciaux en charge de l'étude de la situation des pays sortant des conflits, le Conseil économique et social apporte, quant à lui, un soutien important en faveur de la paix. Les institutions financières internationales et les agences ont, pour leur part, un rôle très important dans la consolidation de la paix. Les organisations non gouvernementales peuvent enfin jouer un rôle très positif afin d'assurer une transition sans heurt d'une opération de maintien de la paix jusqu'à la consolidation de la paix après un conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

M. Gaspar Martins (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que nous vous voyons présider cette séance importante du Conseil de sécurité sur un sujet pour lequel l'intérêt proactif et le dévouement de votre pays sont bien connus. Nous remercions donc la présidence pakistanaise et vous-même, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance publique sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La présence du Secrétaire général, au début de la séance, et la profondeur de ses remarques liminaires nous sont très utiles pour conduire le débat.

Au cours des dernières années, l'ONU a accompli des progrès considérables dans le maintien de la paix. Les bases d'une nouvelle ligne de conduite ont été posées. Des résultats remarquables ont été obtenus en Sierra Leone, au Libéria, en République démocratique du Congo, au Kosovo et au Timor-Leste, pour ne citer que quelques exemples. Les capacités du Département des opérations de maintien de la paix ont été renforcées, de même que le Système de forces et moyens en attente des Nations Unies.

Des enseignements peuvent être tirés de la riche expérience acquise dans le maintien de la paix sur les divers théâtres qui ont été couverts depuis 1948, le premier étant que la communauté internationale doit veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix bénéficient des ressources financières et autres dont elles ont besoin et, surtout, d'un appui politique afin d'exécuter avec succès les tâches assignées.

L'ONU compte actuellement dans le monde 15 missions de maintien de la paix, ce qui représente environ 53 000 soldats de la paix déployés et un budget colossal. Dans les mois à venir, de nouvelles opérations de maintien de la paix seront déployées en Haïti et au Burundi. Il en résultera une hausse significative des effectifs chargés du maintien de la paix et des besoins en ressources additionnelles – financières, administratives et logistiques – pour les stratégies de sortie des missions existantes et la conduite des nouvelles missions.

La séance d'aujourd'hui offre l'occasion de faire le point et d'étudier les améliorations à apporter à nos activités de maintien de la paix. Des propositions très judicieuses ont été faites par certains des orateurs précédents, et le Conseil de sécurité serait avisé d'en étudier quelques-unes de ces suggestions dans un avenir proche. La résolution 1327 (2000) du Conseil de sécurité, qui fait suite aux recommandations du rapport Brahimi (S/2000/809), les rapports du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et le rapport présenté par le Secrétaire général à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale au titre du point 85 de l'ordre du jour (A/58/694) nous fournissent une liste très utile des priorités et donnent matière à réflexion. L'adhésion des États Membres au Système de forces et moyens en attente des Nations Unies contribue elle aussi grandement à renforcer la capacité de l'ONU à se déployer rapidement.

S'il ne faut pas recourir aux opérations de maintien de la paix pour traiter les causes profondes des conflits, il n'en demeure pas primordial que ces opérations traitent tous les problèmes de façon globale. Si la paix et le développement sont bel et bien indissociables, comme nous nous le rappelons constamment, la communauté internationale doit agir à meilleur escient en consacrant ses ressources au redressement économique des pays touchés ou sortant d'un conflit afin de prévenir les conflits et de promouvoir la paix et la sécurité internationales. En conséquence, nous sommes d'avis qu'il est primordial d'ajouter, au besoin, dans le mandat des opérations de maintien de la paix, un volet consacré à la consolidation de la paix, afin que la transition vers la phase de sortie du conflit s'effectue sans heurt.

En outre, les projets à impact rapide, que le rapport Brahimi mentionne dans la section sur la consolidation de la paix, devraient être utilisés de façon anticipée à des fins de prévention et devraient être rattachés à une stratégie de long terme. À cet égard, nous nous félicitons du resserrement de la

coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, comme on l'a vu, par exemple, en Guinée-Bissau et, plus récemment, au Burundi.

De l'avis de ma délégation, les missions de maintien de la paix des Nations Unies et leur mandat respectif doivent également prévoir des programmes à l'intention des populations en proie à des besoins spécifiques, tels que les réfugiés et les personnes déplacées, ainsi que des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), en particulier à l'intention des enfants soldats. Par exemple, en Angola, et nous sommes convaincus que cela vaut pour la majorité des pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit, les initiatives de déminage entreprises dans le cadre des programmes de DDR sont une source d'emplois. Des programmes de DDR efficaces se sont révélés essentiels pour passer avec succès de la guerre civile à une paix durable.

Tout en reconnaissant la primauté de l'ONU, principale organisation responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous devons souligner l'importance de renforcer les capacités régionales et sous-régionales. Les organisations régionales et sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), par exemple, ont pris les devants en mettant en place une structure régionale, mais, bien souvent, elles souffrent d'un manque de ressources.

Nous sommes d'avis que l'efficacité des forces déployées par la CEDEAO en Côte d'Ivoire et au Libéria, le déploiement de la Force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia, en République démocratique du Congo, de même que le déploiement de missions africaines au Burundi moins importantes que prévu en raison des contraintes financières – montrent que la coopération continue, notamment au sein de l'Union européenne, devrait porter en premier lieu sur le renforcement à long terme des capacités de ces organisations régionales et sous-régionales dans le domaine du maintien de la paix.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devraient reposer sur des partenariats plus efficaces avec différents acteurs, dont les pays fournisseurs de contingents, les institutions de Bretton Woods, la communauté internationale des donateurs, le secteur privé local et international, cela apparaissant comme un élément central de la prévention des conflits et du maintien et de la consolidation de la paix.

Le continent africain concentre à l'heure actuelle l'essentiel des opérations de la paix des Nations Unies. Nous espérons donc que, dans l'esprit d'un véritable partenariat international pour la paix, tous les acteurs concernés continueront de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine pour mettre en place une force africaine en attente et un comité d'état-major, ainsi que préconisé dans le protocole relatif à la création du Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine.

Le Département des opérations de maintien de la paix continue avec succès de s'employer à perfectionner le processus de planification des opérations de maintien de la paix. Nous le remercions d'avoir pu rassembler les différents départements, fonds et programmes concernés de l'ONU afin de coordonner leurs activités et de les rendre plus efficaces. Nous nous félicitons notamment de l'excellent travail accompli pour donner suite à la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité. Il est primordial que les soldats de la paix deviennent des promoteurs et des acteurs de la prévention du VIH/sida dans le cadre des opérations de maintien de la paix, du fait de la menace que la pandémie fait planer sur le monde entier. C'est pourquoi nous pensons que toutes les opérations de maintien de la paix devraient être dotées d'un centre de liaison pour le VIH/sida.

Je terminerai en rappelant que mon pays, l'Angola, est résolu à contribuer au succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous rendons hommage pour leur dévouement, leur courage et leur professionnalisme aux hommes et aux femmes qui ont participé et participent encore admirablement aux opérations de maintien de la paix. Nous louons tout particulièrement ceux qui ont sacrifié leur vie au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Angola pour ses aimables paroles à mon égard et à l'égard de ma délégation.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Ministre, à la présidence du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons également de la participation du Secrétaire général à notre réunion.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité, à l'initiative du Pakistan, examine un sujet d'actualité et multidimensionnel. Votre pays, Monsieur le Ministre, est un des principaux fournisseurs de contingents pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Au début de ce mois, 7 680 soldats de la paix pakistanais contribuaient au règlement de conflits dans huit missions de maintien de la paix. Cela montre clairement le rôle important que joue le Pakistan dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

L'expérience que nous avons acquise jusqu'à présent montre clairement que les opérations de maintien de la paix, y compris dans leurs formes multidimensionnelles actuelles, se trouvent être l'instrument le plus souple et le plus efficace permettant d'accomplir les tâches les plus variées dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Nous pouvons déjà voir les résultats positifs du renforcement des capacités des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, du Secrétariat et de l'ensemble du système des Nations Unies pour planifier et mener à bien des opérations de maintien de la paix.

Nous notons tout particulièrement l'efficacité des travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale pour ce qui est de l'étude approfondie des mécanismes de perfectionnement du potentiel des Nations Unies en matière de maintien de la paix. Le rapport, adopté à la session du Comité spécial qui s'est récemment achevée, est une bonne base pour les efforts menés en vue d'accroître le potentiel des Nations Unies dans ce domaine.

Il importe que ces travaux s'accomplissent conformément à la Charte des Nations Unies, dans le respect des normes et principes généralement reconnus du droit international, et que la charge de travail soit raisonnablement répartie entre les structures régionales, sous-régionales et de coalition. Cela est d'autant plus opportun que le monde a de plus en plus besoin de casques bleus.

Pour la Russie, les principes et critères de base des opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeurent immuables et sont les suivants : responsabilité première en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales du Conseil de sécurité, nécessité d'une coopération constructive entre les parties à un conflit et les missions internationales des Nations Unies, ainsi qu'interaction entre l'ONU et les structures régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Prenant la parole à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a souligné que notre pays est prêt à accroître sa participation, aussi bien dans les opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies que dans les opérations de coalition approuvées par le Conseil de sécurité. Nous préconisons une coopération constructive visant à améliorer les mécanismes de maintien de la paix et de règlement des conflits. Dans le cadre de cette coopération, nous garantirions la coordination effective entre la composante « maintien de la paix » et l'action des structures sociales, économiques et humanitaires du système des Nations Unies.

On ne saurait nier qu'aujourd'hui, une des plus grandes difficultés que rencontrent les Nations Unies dans le maintien de la paix est de garantir la sûreté et la sécurité des casques bleus envoyés en des points chauds. L'année écoulée nous l'a montré à plusieurs reprises : l'attentat terroriste contre le siège des Nations Unies à Bagdad; le meurtre de deux observateurs militaires en République démocratique du Congo; les attaques contre la présence internationale au Kosovo (Serbie-et-Monténégro); et les récentes émeutes contre les minorités ethniques dans cette province. Et la liste ne s'arrête pas là. À cet égard, nous soulignons la nécessité de renforcer le potentiel du Département des opérations de maintien de la paix en la matière et, avant tout, de ses missions sur le terrain. Nous insistons également sur le fait que la responsabilité des pays d'accueil pour ce qui est de garantir la sécurité des contingents et du personnel des Nations Unies dans la zone de conflit n'est nullement diminuée à cet égard.

La complexité des problèmes rencontrés dans les conflits actuels – conflits le plus souvent aux dimensions régionales dangereuses et lourds de conséquences sur les plans social et économique – requiert la recherche constante de moyens permettant d'améliorer la planification et le déploiement d'opérations de maintien de la paix multidimensionnelles. Nous devons également renforcer la coordination entre les diverses composantes des missions, ainsi que leur interaction

avec d'autres formes de présence internationale sur le terrain dans la zone relevant de leur responsabilité.

Il importe en particulier, comme l'a dit le Secrétaire général, de continuer de perfectionner un partenariat d'un nouveau type entre les Nations Unies, les organisations régionales, et les soldats de la paix des coalitions. L'utilisation de forces multinationales approuvées par le Conseil de sécurité est un moyen particulièrement efficace dans un premier temps, lorsqu'il s'agit de réagir à des situations de crise. Elles peuvent donner le temps nécessaire pour préparer et déployer des opérations des Nations Unies.

Chaque situation de crise est unique en soi et exige une série d'instruments en vue d'un règlement, qu'il s'agisse d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, d'opérations de coalition ou de missions sous l'égide d'organisations régionales. Cela doit effectivement se faire dans le strict respect de la Charte des Nations Unies, qui définit clairement le rôle primordial du Conseil de sécurité à toutes les étapes d'une mission : de sa création, de la préparation et de l'élaboration de son mandat jusqu'à son achèvement. À cet égard, il importe au plus haut point de ne pas permettre que les pouvoirs du Conseil soient contournés, en particulier dans des situations où il est question de recourir à la force au nom de la communauté internationale. Indubitablement, l'action militaire est un recours ultime; elle doit faire l'objet d'un consensus et être raisonnable et suffisante.

L'expérience acquise en matière de maintien de la paix en Afrique, par exemple en République démocratique du Congo, au Libéria et en Sierra Leone, démontre clairement le lien complexe qui existe entre le rétablissement de la paix et la pleine reconstruction économique et sociale des pays qui ont souffert d'un conflit. À cet égard, nous pensons qu'il importe de poursuivre l'étude approfondie d'une répartition rationnelle du travail entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les agences et programmes spécialisés au stade de la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix. En outre, il importe de ne pas permettre la dilution des prérogatives de ces organes respectifs et de ne pas surcharger les opérations de maintien de la paix avec des tâches qui ne leur sont pas propres.

Nous préconisons d'améliorer encore le mécanisme d'interaction entre les membres du Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix et le Secrétariat des Nations Unies. Nous partageons pleinement l'avis selon lequel le Conseil de sécurité doit poursuivre au maximum sa pratique en usage en matière de consultations, conformément à la résolution 1353 (2001) du Conseil de sécurité. Ces consultations doivent se tenir dans le cadre du mécanisme spécifique du groupe de travail pertinent du Conseil de sécurité, sur la base de la note du Président du Conseil en date du 14 janvier 2002 (S/2002/56).

D'après nous, l'un des meilleurs moyens d'améliorer l'expertise militaire au sein de l'Organisation consisterait à relancer les travaux du Comité d'État-major du Conseil de sécurité. Cela ne devrait toutefois pas se faire dans le sens traditionnel du rôle de cet organe, mais dans un cadre réellement élargi. Notre proposition vise non pas à accroître le rôle des membres permanents du Conseil de sécurité, mais au contraire, conformément aux paragraphes 2 et 4 de l'Article 47 de la Charte, à donner enfin un contenu aux activités du Comité d'État-major, qui ne serait non pas un organe des cinq membres permanents, mais un organe du Conseil de sécurité dans son ensemble. Tous les membres du Conseil et d'autres pays intéressés, y compris les pays fournisseurs de contingents, y participeraient. L'initiative russe vise à intégrer à ces mesures d'autres, dont il est actuellement débattu, à mesure que nous professionnalisons et démocratisons les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et que nous renforçons l'interaction entre le Conseil de sécurité, les pays contributeurs de contingents et le Secrétariat.

La Fédération de Russie, pleinement consciente de ses responsabilités dans le cadre des efforts de maintien de la paix de la communauté internationale et participant activement aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, continuera à l'avenir, en étroite coopération avec tous les autres États intéressés, à apporter une contribution concrète à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de cette importante institution internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des aimables paroles qu'il a adressées à moi-même et à ma délégation.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais saluer votre présence, Monsieur le Ministre, alors que vous présidez cette séance très importante et

très opportune suggérée par la délégation pakistanaise. Nous remercions la présidence pakistanaise de cette initiative et du précieux document officieux qu'elle a fourni sur cette question. Je voudrais également m'associer à vos paroles d'adieu à l'Ambassadeur Inocencio Arias, collègue très compétent, très efficace et très apprécié.

Depuis leur création à la fin des années 40, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont le symbole des défis que l'Organisation doit relever et de sa détermination à les surmonter. Cet outil, aujourd'hui d'importance cruciale, était loin de l'esprit des hommes et des femmes rassemblés à San Francisco pour adopter la Charte. En fait, les opérations de maintien de la paix sont le résultat d'expériences et de tâtonnements à travers une série de crises. Heureusement, les succès ont été plus nombreux que les insuffisances et parfois même les échecs. De l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve à la pluridimensionnelle Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), le processus a passé par de longues et parfois douloureuses tentatives pour multiplier les ressources limitées et pour répondre aux requêtes urgentes.

Depuis notre participation à la Force d'urgence des Nations Unies, le Brésil a contribué plus de 12 500 soldats aux activités de maintien de la paix. Une expérience sur le terrain, longue de près de 50 ans, nous a permis d'acquérir les moyens d'évaluer les opérations et l'aptitude à suggérer quelques directives pour l'avenir.

Le fait est que, depuis 1989, la nature nouvelle des conflits a conduit le Conseil de sécurité à traiter de nombreux affrontements internes et guerres civiles qui représentaient une menace à la paix et à la sécurité internationales ou qui résultaient d'événements historiques antérieurs. Dans ce dernier cas, le processus de guérison s'est avéré encore plus difficile, comme nous l'avons appris des Missions en Angola et au Mozambique, auxquelles le Brésil a participé.

Le système des Nations Unies a progressivement pris conscience de ce qu'il devait aborder des situations complexes de manière intégrée. Non sans difficulté, une approche totalement nouvelle a été mise au point pour les opérations de maintien de la paix afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Les facteurs sociaux, économiques, historiques, ethniques, culturels et religieux sont devenus partie intégrante du maintien de la paix des Nations Unies et tous doivent être traités simultanément par les soldats de la paix. Les missions ont dû fonctionner dans des milieux où la sécurité de leur personnel n'était plus assurée. L'idée d'opérations de maintien de la paix menées avec de solides moyens, afin de dissuader les parties concernées de déclencher un conflit, s'est fait jour et a pris beaucoup d'importance.

Le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), département de l'ONU entièrement nouveau, a été créé. De nouveaux défis politiques et institutionnels ont dû être surmontés pas à pas. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont été confrontés à la nécessité de créer de nouvelles et très coûteuses missions et de les déployer dans des délais très courts. Les États Membres ont été priés de contribuer aux missions à un niveau sans précédent et ils ont répondu à l'appel. Ces premiers efforts, en ces temps de changement, ont été couronnés par l'adoption du rapport Brahimi en 2000; son examen d'ensemble de la question a débouché sur des recommandations qui sont, encore aujourd'hui, en cours de mise en œuvre.

Nous abordons maintenant une nouvelle phase de ce processus. Les opérations de maintien de la paix augmentent de nouveau en nombre depuis l'année dernière. La Mission des Nations Unies au Libéria, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, la MINUSTAH et les possibles missions au Burundi et au Soudan font désormais partie de notre paysage politique et suscitent à la fois l'espoir qu'il sera mis fin à ces conflits et l'inquiétude, au regard des difficultés qui apparaissent et de la capacité de l'ONU et des États Membres de les surmonter.

Je voudrais insister sur quatre questions structurelles qui, à ce stade, semblent fondamentales.

L'Organisation est parvenue à un point où elle ne dispose plus de suffisamment de personnel pour ces opérations. Les effectifs déployés sur le terrain auront pratiquement doublé d'ici la fin de l'année par rapport à 2003. Certains contributeurs habituels ont atteint la limite de leurs possibilités, et pourtant le risque de laisser des missions sans personnel doit être évité. Dans ce contexte, il faut agir sur plusieurs plans. Premièrement, des contributeurs potentiels doivent être identifiés et le Secrétariat doit sans hésiter les aider à surmonter les obstacles qui limitent leurs contributions. Réformer la législation et accroître la sensibilisation de

l'opinion publique sont deux domaines clefs où il faut agir à cet égard. Le Brésil travaille actuellement à une nouvelle loi qui autoriserait une contribution rapide et plus étoffée, qui, nous semble-t-il, serait la bienvenue. Nous sommes déterminés à surmonter les contraintes financières et politiques actuelles, avec l'aide de l'Organisation et d'autres États Membres.

Deuxièmement, l'Organisation et ses États Membres doivent continuer de renforcer les capacités régionales de maintien de la paix, en accordant une attention particulière à la nécessité de conférer des mandats légitimes et des directives opérationnelles appropriées aux missions de maintien de la paix. Les critères régissant le recours au Chapitre VII pour définir les mandats constituent une question connexe. Le Brésil a traditionnellement défendu la position selon laquelle l'autorisation du recours à la force devrait être limitée aux situations où elle est strictement nécessaire. Or nous estimons que ces dernières années, le Conseil a eu tendance à invoquer beaucoup trop souvent le Chapitre VII. Même si ce choix résulte peut-être de la volonté de faire en sorte que les missions aient les moyens d'accomplir leur mandat et de se protéger contre la violence, il ne devrait pas porter atteinte à la nécessité absolue de préserver l'esprit de la Charte. Une possible solution pourrait résider dans un recours ingénieux au Chapitre VI et au Chapitre VII pour définir les mandats de manière explicite. Mais aucune solution ne sera complète si nous ne parvenons pas à un équilibre entre les mandats et la nécessité de conduire des opérations solides pouvant fonctionner dans un environnement hostile.

La multiplication des structures bureaucratiques est un troisième danger qui menace désormais les opérations de maintien de la paix. Le DOMP doit être renforcé, nul ne conteste ce fait, puisque des domaines comme l'appareil policier et la prévalence de l'État de droit sont entièrement nouveaux et de plus en plus importants. Mais toute croissance exposant à l'inefficacité doit être évitée. L'information est un autre bon exemple. Il est fréquent que le DOMP et le Département de l'information (DPI) adoptent une démarche différente et le risque de double emploi est constant. Renforcer les mécanismes de coordination et définir des mandats plus clairs pour les départements de l'ONU, ce sont là des stratégies indispensables pour surmonter ces obstacles.

La quatrième question, et probablement la plus épineuse, est celle des stratégies de sortie. Pour toutes les missions déployées, notre préoccupation est de savoir à quel moment il convient d'effectuer le retrait sans risque de perdre le temps et l'argent dépensés sur le terrain.

Certains ont parlé de la nécessité de tenir compte dès le début des aspects chronologiques. Je ne partage pas nécessairement cette façon de penser. Lorsque l'ONU entre dans un pays déchiré par une guerre, le Conseil peut difficilement prévoir un calendrier rigide de retrait. Par le passé, la précipitation dont on a fait preuve dans certaines situations s'est avérée néfaste, en étant facteur d'agitation et d'insatisfaction. Il serait peut-être préférable d'établir des critères de référence et des jalons techniques clairs et précis dès le début de la mission – quitte à les soumettre à un réexamen périodique, le cas échéant – mais avant tout, il faudrait que dès le départ, les opérations de maintien de la paix amènent les peuples et les gouvernements des pays concernés à partager la prise en charge de la situation. Le Timor-Leste en est une illustration, où la remarquable réussite de l'ONU et du dernier arrivé de ses Membres sera consolidée par l'existence de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, pour une seule année supplémentaire.

Il importe que les limites des opérations de maintien de la paix soient comprises et que d'autres ressources soient disponibles en complément de ces opérations. À cet égard, le rôle du Conseil économique et social, qui consiste à promouvoir les efforts et les mesures de développement, est capital. Les groupes créés spécialement pour la Guinée-Bissau et le Burundi sont d'excellentes illustrations de la contribution du Conseil économique et social à la consolidation de la paix, en concertation avec le Conseil de sécurité.

Quelles que soient les critiques qui sont adressées à cette Organisation quant à sa capacité de réagir aux situations de crise, les opérations de maintien de la paix fonctionnent. Elles permettent de sauver des vies, elles découragent les conflits et elles aident à consolider la paix. Elles ne constituent pas des solutions en soi, mais elles se sont avérées un puissant instrument de tout processus de paix. Elles doivent toujours s'accompagner des efforts de développement voulus pour pouvoir être viables à long terme. Les opérations de maintien de la paix qui ont réussi ont montré les efforts multilatéraux des Nations Unies sous leur meilleur jour : à savoir, un effort collectif résolu, qui surmonte les obstacles de toutes sortes pour

promouvoir la réconciliation nationale et atteindre l'objectif ultime – la paix et la stabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des aimables paroles qu'il a eues à mon égard et à l'attention de ma délégation.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse de vous accueillir à nos côtés, Monsieur le Président, pour diriger nos travaux, dans le cadre de la présidence pakistanaise du Conseil, en cette occasion spéciale consacrée à un sujet important pour nos deux pays, tous deux fournisseurs de contingents à des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Le document de réflexion élaboré par votre équipe pour le débat d'aujourd'hui offre au Conseil une précieuse analyse de la portée multidimensionnelle du maintien de la paix. L'initiative de votre présidence, à cet égard, est tout à fait digne d'éloges.

Une analyse des résultats obtenus par les opérations de maintien de la paix donne un bilan mitigé. Les meilleures notes reviennent aux pays bénéficiaires qui jouissent actuellement d'une paix stable et de la sécurité ou qui profitent, à tout le moins, d'une cessation durable des hostilités; les notes moyennes reviennent à ceux qui ont connu une situation en dents de scie, mais qui ont progressé vers la stabilité, après les grands traumatismes du passé; et les notes les plus mauvaises reviennent à ceux qui connaissent une crise prolongée ou se trouvent dans l'impasse faute de progrès politiques vers la paix et la stabilité.

Ces différences sont attribuables essentiellement à la complexité des situations qui règnent dans les différents pays frappés par un conflit et à la difficulté à laquelle se heurtent les pouvoirs publics pour concevoir des mesures de maintien de la paix adaptées, en raison de leurs contraintes budgétaires, comme de la dynamique politique qui accompagne l'évolution des mandats de maintien de la paix.

Le rapport publié il y a quatre ans par le Groupe d'étude dirigé par M. Brahimi contenait des recommandations méritant non seulement d'être examinées attentivement, mais également en continu, par les organes des Nations Unies, et particulièrement le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Même si un certain nombre de recommandations du Groupe ont donné lieu à des orientations nouvelles, qui ont permis de renforcer les capacités de maintien de la paix des Nations Unies, il convient d'accorder tout autant d'importance à l'examen de la mise en œuvre de ces orientations pour de nombreuses raisons, telles que l'augmentation de la demande d'opérations de maintien de la paix et la nécessité connexe d'un déploiement rapide de ces opérations.

Ma délégation félicite le Pakistan d'avoir soumis la question du maintien de la paix à l'examen du Conseil. Plus de trois ans se sont écoulés depuis l'adoption par le Conseil de la résolution 1327 (2000), le 13 novembre 2000, en réponse au rapport du Groupe dirigé par M. Brahimi. Compte tenu de la demande accrue d'opérations de maintien de la paix, le Conseil devrait envisager un réexamen plus fréquent de la résolution 1327 (2000). Ma délégation approuve la déclaration présidentielle sur les opérations de maintien de la paix qui sera publiée sous peu.

La réforme étant un processus continu, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur quelques aspects qui, selon ma délégation, sont importants si l'on veut que le maintien de la paix serve vraiment d'instrument de réalisation des objectifs fondamentaux des Nations Unies. Deux de ces points sont relatifs à la doctrine et les autres concernent les actions à envisager.

Ma première remarque a trait au changement doctrinal qui doit s'opérer entre la dichotomie classique maintien de la paix/consolidation de la paix et un unique processus, continu, intégré, aboutissant à fin commune. Ce processus continu procède du même rapport organique que celui qui relie sécurité et développement et climat politique de sécurité et développement durable. Beaucoup font valoir que le maintien de la paix est une responsabilité du Conseil de sécurité, tandis que la consolidation de la paix revient à l'Assemblée générale. C'est là un argument diviseur, qui perd de vue le fait que ces deux organes sont guidés par des objectifs communs et qu'ils ont des fonctions complémentaires dans la réalisation de ces objectifs. Il convient donc de planifier de concert le maintien de la paix et la consolidation de la paix, dans un processus exigeant également une coordination plus étroite entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

La doctrine de l'égalité entre les nations doit non seulement être reconnue, elle doit aussi être observée, en particulier au niveau du maintien de la paix. Tous les pays potentiellement ou actuellement sous mandat du Conseil de sécurité doivent recevoir un traitement

égal. Les acteurs mondiaux les plus influents devraient s'engager dans les opérations risquées de maintien de la paix, même lorsque les pays déchirés par un conflit ne relèvent pas de leur sphère d'intérêt prépondérante. Les succès du maintien de la paix sont généralement liés au niveau de participation de ces importants acteurs internationaux, que cette participation soit militaire ou logistique; à la portée ou à l'échelle de la mobilisation des Nations Unies; à la rapidité du déploiement; et même au contenu ou à l'« épaisseur » des mandats du Conseil. Nous devons démystifier toute division Nord-Sud en rejetant la sélectivité et en défendant la doctrine de l'égalité de traitement entre les États, nonobstant leur situation géographique et leur importance stratégique. En fin de compte, la performance des Nations Unies se mesure à l'aune des vies humaines protégées des conflits, quel que soit l'endroit où surviennent ces conflits.

Les stratégies de sortie des contingents de maintien de la paix devraient figurer en bonne place dans la formulation des politiques. Toutefois, il nous faut nous défier de tout retrait précipité. Le Conseil doit se garder d'envisager l'arrêt d'une opération de maintien de la paix comme une option en cas de contraintes budgétaires, qui permettrait le redéploiement de contingents ou la réutilisation des ressources dans des crises émergentes. Nous devons tirer des enseignements du passé pour éviter de retomber dans l'écueil qui consiste à devoir faire face à une reprise du conflit à cause d'un retrait précipité. Les stratégies de sortie devraient être associées à des mesures de consolidation de la paix afin de garantir une paix et une stabilité à long terme. Les contingents de maintien de la paix et de consolidation de la paix ont donc des rôles inextricablement liés.

L'absence de mandats forts et de règles d'engagement fermes en environnement hostile nuit au succès des opérations de maintien de la paix. En outre, il ne faudrait pas borner les opérations musclées et les mandats clairement définis à des mesures préventives visant à empêcher les massacres et autres actions de destruction et de violence contre des civils, mais également accorder l'attention voulue à la nécessaire mise en œuvre d'une stratégie de consolidation de la paix afin de renforcer encore, et de garantir, le succès d'une mission.

Un autre domaine d'action exigeant des mesures décisives a trait au déploiement rapide. En dépit de tous les avantages que peuvent présenter des capacités de déploiement rapide des Nations Unies, par exemple pour décourager une nouvelle escalade d'un conflit, l'arbitrage ultime, en matière de prise de décisions, revient à la disponibilité des ressources de l'ONU. Pour contrer ce problème, de nombreux pays sont disposés à fournir des contingents, dans des conditions d'autosuffisance, pour une période limitée, en vue d'un déploiement rapide, mais ils pourraient être découragés de le faire en raison des retards de remboursement. À cet égard, il est urgent de renforcer davantage les capacités du siège en la matière en y nommant du personnel hautement qualifié pertinent chargé d'aider à trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les pays fournisseurs de contingents.

Enfin, je voudrais souligner qu'il y a un certain nombre de domaines où il est possible de faire des progrès pour assurer la sécurité et la protection du personnel des Nations Unies. Il y a des acteurs clefs qui coordonnent des programmes de l'ONU sur le terrain, gérant par exemple la prestation d'une aide et de services extrêmement nécessaires, non seulement dans les domaines humanitaire, social et économique, mais également dans la remise sur pied des institutions et des processus politiques. Bref, on peut comparer leur rôle crucial à celui d'un docteur qui doit être protégé pour pouvoir continuer à s'occuper de ses patients. Le maintien de la paix doit donc intégrer la sécurité du personnel des Nations Unies à leurs règles d'engagement et à l'exécution globale des mandats de maintien de la paix.

En conclusion, le Conseil, lorsqu'il élabore des mandats, doit envisager non seulement une cessation des hostilités, mais aussi une paix durable, ce qui n'est possible que si le maintien de la paix s'accompagne de mesures de consolidations de la paix et si une stratégie y afférente favorise la plus grande participation possible des parties prenantes – qu'elles soient gouvernementales, non gouvernementales, séculières ou religieuses – agissant en synergie et en étroite coordination, sous l'égide de fonctionnaires internationaux impartiaux – les hommes et les femmes de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des Philippines des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à l'égard de ma délégation.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la délégation pakistanaise d'avoir organisé

cette séance en ce moment opportun, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, d'être venu la présider.

Ma délégation souscrit à la déclaration que l'Irlande fera au nom de l'Union européenne.

Nous nous trouvons, Monsieur le Président, à un moment extraordinaire pour traiter de cette question. L'ONU se trouve face à un énorme défi, et pour le relever de la meilleure façon possible, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments.

Premièrement, et bien que, depuis la publication du rapport Brahimi, les capacités opérationnelles de l'ONU aient été considérablement renforcées, il reste quelques domaines sur lesquels il faut encore insister. La nature des conflits exige des mandats multidisciplinaires et des missions de plus en plus complexes. Il faut procéder, à cette fin, à une planification intégrée des missions. De même, il faut renforcer la capacité de déploiement rapide de l'ONU, tant sur le plan financier que pour ce qui est de l'équipement et du personnel. Et il faut insister sur l'importance d'une meilleure formation pour le personnel des missions. À cet égard, il faut continuer à définir des normes et des critères pour mettre en place une formation homogène et interdépendante.

Deuxièmement, s'agissant du renforcement des capacités opérationnelles de l'ONU, nous pensons que la coopération avec les organisations régionales peut et doit jouer un rôle vital croissant. Le cas récent de l'opération Artémis en est un bon exemple.

Troisièmement, nous devons garder à l'esprit l'évolution du concept des opérations de maintien de la paix qui se reflète dans son aspect multidimensionnel, car il faut inclure plus systématiquement des composantes propres à la consolidation de la paix, comme par exemple les activités de renforcement de l'état de droit, de réforme du secteur de la sécurité, d'aide humanitaire ou de promotion du respect des droits de l'homme.

Quatrièmement, nous pensons que le Conseil se doit d'adopter des mandats clairs et réalistes. À ce titre, il doit non seulement tenir compte des recommandations que lui fait le Département des opérations de maintien de la paix, mais également renforcer ses relations avec ceux qui, en fin de compte, exécutent les mandats autorisés.

Cinquièmement, nous pensons que la création de nouvelles missions dans des pays frontaliers a créé un nombre infini de possibilités de coordination entre lesdites missions, et cela vaut la peine qu'on s'y intéresse. Nous encourageons donc les efforts menés dans ce sens.

Enfin, et afin d'éviter qu'une mission ne s'éternise, il est indispensable de prévoir une stratégie de sortie. Les ressources sont limitées, et les missions doivent avoir pour objectif de parachever un mandat déterminé. L'ampleur du mandat et la structure des missions doivent faire des ajustements périodiques sur la base des progrès réalisés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Espagne des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à l'égard de ma délégation.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Pakistan d'avoir organisé cette séance si opportune sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La présence du Ministre des affaires étrangères du Pakistan, avec lequel nous avons eu l'occasion d'aller, il y quelques mois à Islamabad, pour représenter le Comité créé en application de la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité, est un honneur pour nous. Nous nous associons également aux paroles d'adieux dites à l'intention de notre cher collègue Chencho Arias, d'Espagne.

La question du maintien de la paix constitue une des responsabilités les plus importantes dans le cadre des relations multilatérales. Ce n'est pas un hasard si cet objectif est inscrit dans l'Article 1 du préambule de la Charte des Nations Unies.

Il y a eu au total, depuis 1948, 57 opérations de maintien de la paix, et nous savons qu'il y a en ce moment 14 missions auxquelles quatre autres opérations pourraient venir s'ajouter. Les changements successifs survenus au cours de la dernière décennie dans le contexte mondial ont abouti à la formulation de nouvelles doctrines et de nouveaux principes tels que la diplomatie préventive et l'intervention humanitaire, qui tendent à améliorer et à renforcer les actions collectives internationales entreprises dans ce domaine.

On constate de plus en plus souvent un changement dans la nature des conflits, des conflits interétatiques aux conflits intraétatiques dont les répercussions dépassent les frontières. C'est pourquoi les fonctions et les exigences de déploiement actuelles des opérations de maintien de la paix sont plus

importantes, selon leur niveau croissant de complexité, ce qui explique leur caractère multidimensionnel. Ces opérations doivent être considérées comme des éléments d'intégration faisant partie d'un processus qui inclut des initiatives de prévention, de promotion du dialogue politique, d'assistance humanitaire, de défense des droits de l'homme, de renforcement des capacités institutionnelles et d'appui au développement social notamment.

Dans ce contexte, l'ONU reste la principale institution internationale chargée de contribuer à un règlement des conflits. Une paix durable a besoin de contingents des Nations Unies dotés des capacités nécessaires, car la recherche d'initiatives cherchant à améliorer le temps de réaction et l'efficacité nous semble être une question prioritaire.

La notion de sécurité de l'État a changé, incorporant à cette question des éléments non militaires. La sécurité humaine, qui place la personne au centre des questions de sécurité, a pris une importance accrue dans les opérations de maintien de la paix.

Le Chili a participé à un grand nombre de ces missions, déployant des observateurs militaires dans diverses régions du globe. Au cours de la dernière décennie, grâce à un changement dans notre législation nationale, nous avons élargi notre participation et sommes désormais en mesure de participer à des missions menées au titre du Chapitre VI ou du Chapitre VII de la Charte, fournissant du personnel militaire et de police et des services d'évacuation sanitaire, comme cela a été le cas récemment en République démocratique du Congo, dans la région de Bunia.

Soit grâce à la participation directe ou à l'intégration de nos effectifs dans des forces d'autres nationalités, nous avons du personnel dans des pays tels que Chypre ou la Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, conformément à la résolution 1529 (2004), mon pays a déployé un bataillon en Haïti pour prendre part à la Force multinationale intérimaire dans le but de contribuer à la stabilisation du pays et d'éviter un bain de sang. Assurément, le Chili prendra part à la force de stabilisation de la paix des Nations Unies en Haïti avec un contingent militaire encore plus important. Le Chili collabore également en tant que Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies créé par le Conseil de sécurité, au sein duquel il s'efforce d'améliorer les politiques applicables en la matière.

Il s'avère de plus en plus nécessaire d'approfondir un élément susmentionné : le caractère multidisciplinaire des opérations de maintien de la paix. Le véritable défi des opérations de maintien de la paix ne consiste plus aujourd'hui à seulement séparer les parties au conflit mais à contribuer à l'instauration de conditions propices à l'élimination des causes du conflit. À cette fin, il est nécessaire d'appliquer le droit international humanitaire et les principes relatifs aux droits de l'homme. Mais il faut aussi garder à l'esprit le fait que l'on ne saurait bâtir une paix stable et durable sans instaurer l'état de droit. C'est pourquoi nous considérons qu'il est indispensable de prêter appui au rétablissement des systèmes de justice et de police et du système pénitentiaire ainsi qu'au respect des droits de l'homme. Il est également indispensable de contribuer à la mise en place des institutions dans les nations ravagées par de longues années de conflit et de guerre. Il est indispensable de permettre à ces sociétés de reprendre leur place dans le cercle vertueux de la croissance économique et sociale. Cette tâche pourra, à notre avis, être au mieux réalisée grâce à l'appui de la société civile tant internationale que locale.

Il est très important d'appliquer les politiques de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il est nécessaire d'établir une coordination étroite dans l'application séquentielle de ces trois processus – désarmement, démobilisation et réinsertion véritable des combattants grâce, le plus souvent, à leur insertion dans le marché du travail.

Comme cela a déjà été dit ce matin, la reconstruction après les conflits dans le contexte des opérations de maintien de la paix allie des responsabilités spécifiques du Conseil de sécurité à celles du Conseil économique et social, du Programme des Nations Unies pour le développement et des institutions financières internationales, lesquelles peuvent contribuer de manière décisive à la stabilité. Néanmoins, il faut encore trouver une formule opérationnelle appropriée permettant à ces organismes et institutions d'intégrer et de coordonner leurs activités tant dans le domaine de la prévention que de la reconstruction après les conflits.

Il est également important, à notre avis, d'examiner le rôle de la femme dans le maintien de la

paix. Des progrès ont été réalisés depuis que le Conseil a adopté la résolution 1325 (2000) portant sur les femmes, la paix et la sécurité. Néanmoins, divers rapports montrent qu'il reste encore beaucoup à faire pour incorporer une démarche sexospécifique dans les opérations de maintien de la paix et, qui plus est, pour lutter contre la violence criminelle dirigée contre les femmes dans les zones de conflit. À cet égard, ma délégation accorde la plus grande importance au maintien d'une attitude exemplaire chez les membres des missions de la paix. En conséquence, nous encourageons l'élaboration d'un code de conduite normalisé applicable à toutes les missions de paix et à l'ensemble du personnel qui assume des fonctions dans les opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, mon pays est d'avis qu'il faut privilégier la prévention des conflits. Nous estimons donc qu'il faudrait accorder la priorité à la mise en œuvre de mesures susceptibles de renforcer cet aspect plutôt qu'à contenir les dommages causés une fois le conflit éclaté. C'est pourquoi il est nécessaire d'envisager la création de mécanismes d'alerte rapide permettant à la communauté internationale de prendre des mesures de prévention pour contenir le conflit dans sa phase initiale et pour chercher par la suite des solutions permanentes avec les parties concernées.

Enfin, la réconciliation après les conflits, une fois la guerre finie, nous paraît être un élément fondamental auquel il faut prêter attention de façon à éviter que ne reprennent les effusions de sang et que ne réapparaissent les souffrances. Cela s'est déjà produit en diverses occasions où nous avons été contraints de déployer à nouveau des opérations de maintien de la paix et de consacrer de nouveaux efforts et de nouvelles ressources parce que nous n'avions pas prêté l'attention voulue aux aspects de dialogue et de réconciliation entre les parties au conflit.

Nous devons aux milliers de victimes innocentes d'améliorer notre système des opérations de maintien de la paix. C'est ainsi que nous pourrons finalement sauver un plus grand nombre de vies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Chili des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

M. Wang Guangya (*parle en chinois*) : D'emblée, je vous félicite, Monsieur le Président, d'être venu tout spécialement présider le débat important d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général Annan de la déclaration qu'il vient de prononcer.

Je saisis également l'occasion pour exprimer mes regrets de voir le Représentant permanent de l'Espagne, l'Ambassadeur Inocencio Arias, nous quitter. Durant son mandat, il a apporté une importante contribution aux activités du Conseil, notamment aux travaux du Comité contre le terrorisme. Sa sagesse et son humour nous laisseront à tous une profonde empreinte.

Les opérations de maintien de la paix sont l'un des instruments essentiels dont dispose le Conseil de sécurité pour assumer sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Actuellement, des soldats de la paix des Nations Unies s'acquittent activement de leurs tâches dans presque tous les continents du monde. Pour les populations des zones troublées, les casques bleus incarnent la stabilité et symbolisent l'espoir. Ils jouissent du respect de toutes les parties et leur présence est accueillie favorablement.

Les opérations de maintien de la paix sont non seulement une caractéristique de l'ONU mais aussi un élément essentiel des activités du Conseil de sécurité. Le renforcement des opérations de maintien de la paix contribue à affermir l'autorité du Conseil de sécurité et à assurer l'efficacité du système de sécurité collective, et aide également à asseoir l'influence et le rôle du système des Nations Unies dans son ensemble et à promouvoir le multilatéralisme. Par conséquent, la question à laquelle le Conseil consacre tout spécialement aujourd'hui un débat public a sans aucun doute une signification particulièrement importante.

Conformément aux recommandations du rapport Brahimi (S/2000/809) du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, l'ONU a obtenu des succès manifestes en introduisant ces dernières années une série de réformes dans les opérations de maintien de la paix. Actuellement, les opérations de maintien de la paix présentent deux grands traits caractéristiques : les opérations unidimensionnelles de maintien de la paix sont devenues pluridimensionnelles; et la demande d'opérations de maintien de la paix a fortement augmenté. Cette conjoncture nouvelle a contraint le Secrétariat à satisfaire des besoins croissants et a représenté des défis plus grands pour les États Membres. L'exécution harmonieuse et ordonnée des opérations de maintien de

la paix exige une planification soigneuse de toutes les composantes de l'opération et une stratégie clairement définie.

D'un autre côté, en gardant à l'esprit la nécessité de maintenir la stabilité mondiale et régionale à long terme, toutes les nations devraient apporter en temps utile aux opérations de maintien de la paix leur soutien politique, assorti de contributions adéquates en ressources humaines et financières comme en matériels, afin de créer les conditions nécessaires pour permettre aux opérations de maintien de la paix de remplir leurs mandats.

L'expérience a montré que, pour réussir, une opération de maintien de la paix bénéficiant d'un large appui ne peut être menée à bien que par une stricte adhésion aux buts énoncés dans la Charte et aux principes reconnus des opérations de maintien de la paix. Parallèlement, pour rester en phase avec notre époque, il est également nécessaire de rechercher activement les moyens d'élever encore l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Nous sommes en faveur d'un rôle plus actif pour le Groupe de travail du Conseil de sécurité chargé des opérations de maintien de la paix, et de meilleures communication et coordination entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les États Membres.

Il est tout aussi important de continuer à renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, et d'encourager ces dernières à participer davantage aux opérations de maintien de la paix. La communauté internationale doit aussi continuer à les aider, en particulier les organisations régionales et sous-régionales africaines, à renforcer leurs capacités de maintien de la paix.

Il faut souligner qu'il ne faut pas compter sur les opérations de maintien de la paix comme seul moyen de régler les conflits. Il faut consacrer davantage d'attention à un examen des causes fondamentales des conflits, en particulier des questions telles que le développement économique, le renforcement des capacités et la mise en place d'institutions.

Les départements, organes et institutions concernés des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations régionales concernées doivent exprimer pleinement leurs initiatives, tirer parti au maximum de leurs avantages respectifs et adopter toutes ces stratégies. Ce n'est que grâce à de tels efforts que les pays concernés pourront mettre fin une fois pour toutes aux conflits et parvenir à une paix et une stabilité durables.

La Chine soutient fermement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et y participe activement. La Chine a envoyé des équipes médicales, des ingénieurs et des spécialistes du transport en République démocratique du Congo et au Libéria, et un contingent de police civile comprenant 100 à 125 membres en Haïti pour soutenir la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Telles sont quelques mesures concrètes prises par la Chine pour soutenir la noble cause du maintien de la paix au niveau international. Aux côtés d'autres pays, nous continuerons à apporter notre propre contribution au renforcement du rôle de l'ONU et au maintien de la paix dans le monde.

Enfin, j'aimerais profiter de cette occasion pour rendre un hommage appuyé à tous ceux qui ont perdu la vie en servant dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et saluer cordialement tout le personnel en activité dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

M. Adechi (Bénin) : Monsieur le Président, je voudrais vous dire le plaisir de ma délégation de vous voir présider nos travaux et vous remercier d'avoir organisé ce débat public. Je voudrais également saluer la remarquable contribution que le Secrétaire général a apportée au débat sur la question, qui touche à un domaine qu'il a marqué de son empreinte.

Les opérations de maintien de la paix sont depuis bientôt une décennie au centre d'une réflexion fructueuse. Le rapport Brahimi (S/2000/809) a représenté en son temps la quintessence des résultats de cette réflexion. Aujourd'hui, il nous revient de faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport. Mais, au-delà du bilan, nous devons reconnaître que le Département des opérations de maintien de la paix a fait un effort remarquable pour aller au devant des nouveaux défis identifiés depuis lors.

Il est un fait que les mesures prises depuis la parution du rapport Brahimi ont grandement contribué à rationaliser les pratiques dans le cadre de la planification, du déploiement, de la conduite et de la

clôture des opérations de maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix sont de plus en plus perçues comme partie intégrante d'un vaste programme de normalisation, de reconstruction et de réconciliation d'après conflit, incluant les préoccupations de développement à long terme des pays concernés.

L'unanimité est désormais réalisée également sur le principe que les opérations de maintien de la paix ne devraient pas être achevées avant d'avoir contribué à doter les pays concernés d'institutions démocratiques solides et d'un environnement propice au développement durable. Le dialogue entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents est devenu une pratique courante, et il est essentiel dans l'amélioration de la préparation et du suivi de ces missions.

Nous approuvons également l'importance accordée à la formation et au soutien logistique qui permettent d'accroître l'efficacité des contingents sur le terrain. Le succès de toute opération de maintien de la paix est forcément tributaire non seulement de la qualité et du professionnalisme des troupes, mais aussi des ressources disponibles. D'une manière générale, la complexité des situations auxquelles les opérations de maintien de la paix sont appelées à faire face requiert une amélioration de la coordination entre les activités des militaires et de la police civile, ainsi que les éléments de formation de civils, y compris la faisabilité de la création d'une unité de formation multidimensionnelle unique.

Au nombre des défis à relever, je mentionnerai la demande qui s'est sensiblement accrue suite à la multiplication des opérations de maintien de la paix et à l'accroissement des aspects non traditionnels du maintien de la paix. Ils requièrent de l'Organisation des Nations Unies un effort considérable pour fédérer les énergies et les moyens de la communauté internationale afin d'assumer pleinement ses responsabilités dans le domaine de la consolidation des processus de paix fragiles.

Sur le registre des questions financières, nous souhaitons attirer ici l'attention sur les difficultés auxquelles certaines missions sont actuellement confrontées. Nous estimons qu'il importe de définir désormais clairement des mécanismes de financement permettant de leur assurer les ressources nécessaires à l'exécution de leurs mandats. Il y a également les risques accrus auxquels la complexité de la situation internationale expose les personnels des opérations de maintien de la paix, dont l'inviolabilité est de plus en plus menacée par les attaques répétées dont ils sont devenus la cible. Le débat public de ce jour nous donne l'occasion de condamner ces attaques avec la dernière rigueur.

Cette situation exige de l'Organisation qu'elle soit davantage en mesure de procéder à une évaluation correcte et sans faille des menaces et des risques liés à la conduite de ces opérations. À cet effet, il est nécessaire de renforcer les capacités et les moyens d'action du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité afin qu'il soit à même de fixer les pays fournisseurs de contingents sur les types de situation auxquels les personnels des opérations de maintien de la paix sont exposés.

Nous notons avec satisfaction les efforts déployés pour renforcer les capacités africaines de maintien de la paix et attendons avec intérêt les résultats des évaluations actuellement en cours. Nous saluons la décision prise par le sommet de l'Union africaine à Maputo l'année dernière en vue de la mise en place d'une force africaine permanente, ainsi que du comité d'état-major militaire, dans le cadre du développement des capacités de maintien de la paix sur le continent africain. Cette initiative bénéficie fort heureusement de l'appui stratégique du G-8, qui a adopté lors du sommet réuni à Evian en juin 2003 un plan conjoint Afrique/G-8 de renforcement des capacités africaines pour mener des opérations de maintien de la paix sur une période de 10 ans. Ce plan conjoint permettra à terme d'établir une plus grande synergie entre l'ONU et les organisations sous-régionales.

Nous soulignons à nouveau l'importance de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et l'utilité du renforcement de leurs capacités d'action dans le domaine du maintien de la paix, comme l'a si bien prouvé l'expérience remarquable de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest.

D'un autre point de vue, nous nous réjouissons de la réceptivité dont fait preuve le Secrétariat général aux idées nouvelles, comme celles d'adopter une approche régionale pour le règlement des conflits, qui se révèle déjà particulièrement pertinente en Afrique de l'Ouest. Cette approche a sensiblement marqué les mandats et les nouvelles pratiques qui se développent dans le

cadre des trois opérations de maintien de la paix en cours dans cette sous-région.

Les opérations de maintien de la paix pourraient davantage être améliorées dans les domaines suivants : une coordination accrue des missions des Nations Unies sur un plan sous-régional, la systématisation et la généralisation de la conduite des patrouilles conjointes dans les zones frontalières des zones de conflit; le renforcement des programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion, et réinstallation ou rapatriement (DDRRR) dans leur dimension rapatriement et réinsertion des ex-combattants dans la vie civile dans leur pays d'origine pour éviter que ne se concrétisent les risques réels qu'ils représentent, – à cet égard, la question de l'emploi des jeunes est prioritaire; le déploiement dans des délais plus courts; la mobilisation adéquate de ressources financières; le développement d'un programme régional de formation aux opérations de maintien de la paix; la mise à niveau des contingents dans le domaine de l'équipement; et l'adoption d'un programme flexible de stratégie de sortie, dans la mesure où la situation de conflit, de par l'instabilité qui la caractérise et qu'elle suscite, ne permet pas la détermination et la prévision rigoureuse de l'évolution de la situation sur le terrain.

Pour finir, je voudrais de rendre un hommage bien mérité à tous ceux et celles qui au sein du Département des opérations de maintien de la paix, au sein des diverses missions en place, consacrent inlassablement leur énergie et leur intelligence au service de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bénin des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais remercier l'Ambassadeur Arias, comme l'ont fait les autres délégations, pour sa collaboration et son amitié par le passé. Ma délégation s'associe aux autres pour lui souhaiter le plein succès dans le futur.

Je souhaiterais également m'associer à la déclaration qui sera prononcée dans la suite de ce débat par l'Ambassadeur Ryan, de l'Irlande, au nom de la présidence de l'Union européenne.

Je souhaiterais remercier la présidence pakistanaise du Conseil d'avoir convoqué ce débat très opportun sur ce sujet clef. Nous vous souhaitons la bienvenue, M. le Ministre des affaires étrangères, à la présidence car votre présence ici témoigne de l'importance que vous attachez à ce sujet, d'autant plus que le Pakistan est un des principaux fournisseurs de contingents pour les opérations de maintien de la paix.

Depuis le débat public en août dernier sur le maintien de la paix, toute une série de nouvelles opérations de maintien de la paix ont été décidées ou sont en cours de l'être. Le nombre des nouvelles opérations de maintien de la paix croît plus rapidement que le nombre de missions achevées. Nous aurons bientôt atteint un chiffre record de personnel affecté au maintien de la paix. Le débat actuel sur le maintien de la paix et sur les politiques qui lui sont liées a fait apparaître que les États Membres reconnaissent le besoin de répondre à cette poussée. Cependant, comme l'a clairement indiqué la dernière session du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, nous devons débattre des conclusions qui devraient en être tirées et si les politiques de maintien de la paix doivent être restructurées, et de quelle manière.

De toute évidence, les ressources sont la question clef. Le Secrétariat est dans une position de plus en plus difficile : il doit trouver le personnel de nouvelles opérations en très peu de temps et dépend entièrement de la bonne volonté des États Membres. Les capacités de réponse rapide sont épuisées, les arsenaux à Brindisi vides. De nombreux États Membres, dont l'Allemagne, ont déjà un effectif important de troupes sur le terrain. Certains pays, dont l'Allemagne encore, sont en train de restructurer leurs forces armées et, du fait de contraintes budgétaires de plus en plus pressantes, en réduisent la taille.

Manifestement, nous devons admettre que nos ressources sont limitées. Je le mentionne non pas pour esquiver notre devoir de solidarité envers ceux qui sont dans le besoin : la solidarité doit demeurer notre principe sacro-saint. La solidarité est une nécessité si nous voulons préserver l'institution de maintien de la paix dans son ensemble. Mais chaque mission doit faire l'objet d'un examen approfondi et régulier du rapport coût/bénéfices. Cela va de pair avec la question difficile qu'il faut poser à propos de la durée et de la dimension que doit avoir chaque opération de maintien de la paix en vue d'empêcher une réapparition de la violence et du conflit armé. Il n'y a pas de réponse facile à cette question. Mais nous devons développer des politiques à cet égard et être plus souples que dans le passé, afin d'harmoniser la demande d'opérations de

maintien de la paix, d'une part, et la disponibilité des capacités et des ressources, de l'autre. Une solution pourrait résider dans un transfert progressif aux organisations régionales des responsabilités en matière de maintien de la paix.

Il est de plus en plus communément accepté qu'une division du travail puisse améliorer l'affectation des ressources. Dans la phase initiale d'une opération de maintien de la paix, en particulier lorsqu'une réponse rapide est nécessaire, la force d'une approche consistant à faire mener les opérations par une seule ou par quelques nations a été démontrée. De même, l'inclusion d'organisations régionales dans des opérations de maintien de la paix s'est révélé être un atout. En impliquant des organisations situées dans une région où une opération de maintien de la paix est en cours, on crée un sentiment de contrôle. Ceci, en retour, est un facteur de motivation important. Par conséquent, aider à la construction de capacités régionales et transférer des savoir-faire au moyen de programmes de formation sont d'importantes contributions que les États Membres peuvent faire pour renforcer les capacités régionales. L'Allemagne s'efforce d'apporter sa propre contribution grâce à son Centre pour les opérations de paix internationales, situé à Berlin.

La complexité sans cesse croissante des opérations de maintien de la paix découle du fait que les opérations militaires seules ne peuvent pas offrir une paix durable. Toute une série d'éléments humanitaires et de consolidation de la paix ont été inclus dans les mandats les plus récents. La liste de ces activités semble s'accroître avec chaque nouveau mandat. Certains éléments de consolidation de la paix sont indispensables dès le début d'une mission afin d'en garantir le succès. Les conditions préalables de la vie civile doivent être rétablies et les combattants doivent être neutralisés par le biais de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Le financement nécessaire à de tels éléments doit être assuré pour garantir le succès de la mission dans son ensemble, qu'il tombe sous le coup des budgets mis en recouvrement ou bénévoles. La consolidation de la paix à moyen et long terme, d'un autre côté, devra continuer de relever du financement bénévole. En tenant un débat public sur le rôle du secteur privé dans la consolidation de la paix, le Conseil a entendu des propositions relatives à de nouveaux paliers dans les opérations de consolidation de la paix. De nouveaux schémas pour la structure, l'organisation et la conduite des opérations de maintien de la paix méritent notre examen. Le concept des équipes de reconstruction de province, qui est actuellement mis en œuvre en Afghanistan, pourrait ouvrir de nouvelles perspectives sur la manière de tirer le meilleur parti de ressources limitées.

Il est un domaine dans lequel nous ne pouvons pas faire de compromis, c'est celui de la sécurité du personnel de la mission. Les événements effroyables d'août dernier ont encore une fois mis en évidence le fait que le personnel de maintien de la paix mène une vie dangereuse. Manifestement, il faut mettre en œuvre tous les moyens de collecte et d'analyse des informations nécessaires sur le terrain, aux différents échelons de la hiérarchie et au Siège des Nations Unies ici à New York, qui permettent de corriger les évaluations sur la situation sécuritaire dans les zones d'opérations. En outre, des moyens de transport sûrs, en particulier au transport aérien, doivent être fournis. Les soins de santé pour le personnel de maintien de la paix doivent toujours répondre aux normes nécessaires.

Nous devons prendre davantage en compte chaque considération dans nos prises de décision concernant le maintien de la paix. On ne devrait pas compter d'office sur la motivation des États Membres pour participer aux opérations de maintien de la paix. Il faut que les États Membres soient motivés et acceptent de faire des sacrifices, si nécessaire. La participation des États Membres à une opération de maintien de la paix peut prendre plusieurs formes.

Les pays fournisseurs de contingents sont traditionnellement impliqués dans la planification de la mission. Il faudrait que les États Membres qui concourent au maintien de la paix par d'autres moyens puissent eux aussi prendre part à la planification et aux débats précédant l'envoi d'une mission. Bien que les règles de procédure, telles que celles énoncées dans la résolution 1353 (2001) et dans la note de janvier 2002, le permettent, la pratique n'est pas encore fermement établie au sein des Nations Unies.

Au début de l'année, le Conseil de sécurité a reçu de la part d'un grand nombre de pays du monde entier, tous engagés dans le maintien de la paix, une lettre demandant une plus grande participation. À notre avis, il est dans l'intérêt du maintien de la paix de répondre à cet appel en permettant à toutes les parties prenantes d'exprimer leurs points de vue. Le Groupe de travail

plénier du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix pourrait et devrait faire office de tribune à cet effet.

Pour terminer, je voudrais dire qu'il vaut mieux prévenir un conflit armé que tenter de le dénouer. Combien de vies humaines auraient pu être épargnées si la communauté internationale avait réagi à temps devant les signes évidents annonçant l'approche de troubles et d'actes de violences? Prévenir les conflits est une entreprise difficile. Voilà pourquoi l'Allemagne se félicite de la décision du Secrétaire général de nommer un représentant spécial sur le génocide. En toute logique, l'étape suivante pourrait et devrait être la création d'un bureau chargé de déclencher les alertes rapides et de prévenir les conflits. En améliorant nos activités de prévention, non seulement nous sauverons de vies, mais, en plus, nous permettrons que le maintien de la paix demeure gérable à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

M. Holliday (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis félicitent à leur tour l'Ambassadeur Arias de ses travaux et lui souhaitent plein succès. Ma délégation voudrait également rendre hommage au personnel des Nations Unies qui participe avec tant de courage aux efforts de maintien de la paix ainsi qu'aux fournisseurs de contingents et de personnel de police aux opérations de maintien de la paix. Tous contribuent de façon cruciale à l'exécution du mandat de l'Organisation des Nations Unies, s'agissant de préserver la paix et la sécurité internationales. Le travail inlassable des organismes humanitaires des Nations Unies, des organisations d'aide bilatérale, des organisations non gouvernementales et des acteurs régionaux mérite d'être salué, de même que l'action des journalistes braquant les projecteurs sur les conflits oubliés qui détruisent tant de vies. Nous remercions le Pakistan d'avoir organisé le présent débat et le félicitons d'être l'un des principaux fournisseurs de contingents aux Nations Unies. Monsieur le Ministre, nous saluons votre présence, qui témoigne de l'importance que vous attachez à ces questions.

Les États-Unis considèrent que les opérations et les activités de maintien de la paix des Nations Unies revêtent une importance absolue dans la poursuite des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Les États-Unis se réjouissent d'être les premiers bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix à l'échelle mondiale. Cette année, des circonstances urgentes ont conduit à la création de nouvelles missions de maintien de la paix en Côte d'Ivoire et en Haïti; de plus, le Conseil de sécurité envisage sérieusement d'en constituer une autre au Burundi. Toutes ces missions prennent appui sur les efforts entrepris par les organisations régionales en vue de restaurer la paix et la stabilité. Ces nouvelles missions grèveront les capacités et les budgets actuels.

Aujourd'hui, certaines délégations ont décrit quelques-uns des problèmes qui attendent l'ONU et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) en termes de capacités et les moyens de surmonter ces problèmes. Nous sommes favorables à la recherche de solutions novatrices pour régler certains de ces problèmes complexes. Nous recherchons également des moyens de répondre aux besoins. Vendredi dernier, le Secrétaire d'État Powell a annoncé que les ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe des Huit ont convenu de proposer, à l'occasion du Sommet de Sea Island, une initiative visant à rendre la communauté internationale plus efficace dans les situations d'après conflit, surtout en Afrique. Le Conseil recevra plus d'informations sur des initiatives de cette nature dans les mois à venir. Elles porteront essentiellement sur la formation des soldats de la paix, en premier lieu en Afrique, ainsi que sur la création d'un centre de formation de la gendarmerie et d'un dispositif d'appui logistique.

Chaque nouvelle mission fait l'objet d'un examen minutieux de la part des États membres du Conseil de sécurité, qui s'appuient pour cela sur les importants rapports du DOMP sur le mandat et la composition de la mission en question. Nous savons gré au DOMP de cet apport, surtout lorsqu'il présente au Conseil un éventail d'options envisageables à l'approche d'une décision à prendre concernant, par exemple, la mise en place des missions et le renouvellement des mandats. Planifier et gérer une mission militaire multinationale sont des tâches d'une très grande complexité. Nous félicitons le DOMP d'avoir permis que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), plus vaste opération de maintien de la paix que les Nations Unies mènent dans le monde, soit déployée et devienne opérationnelle en l'espace de six mois seulement. À - cet égard, pour ce qui est des autres missions, notamment celle en Côte d'Ivoire, nous souhaiterions

souligner le travail des organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui contribuent largement à l'augmentation des forces de maintien de la paix.

L'ONU est censée pouvoir assurer un large éventail de services en cas de crise internationale. Bien souvent, l'ONU est sollicitée pour surveiller un cessez-le-feu entre deux États ou deux groupes. Voilà en quoi consiste traditionnellement le maintien de la paix. Mais, comme nous l'avons dit aujourd'hui, il faut désormais compter avec de nouvelles missions multidimensionnelles, qui visent à endiguer les menaces posées par des États en faillite et à apporter l'aide requise pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDRR) d'anciens combattants. Ces tâches de DDRR que nous confions à certains de nos soldats de la paix sont gigantesques. Avant toute chose, ils doivent faire naître un sentiment d'espoir, et notamment l'espoir d'une amélioration à long terme. Il est possible de faire naître ce sentiment d'espoir et de permettre un nouveau départ en offrant une formation professionnelle, un enseignement scolaire, des conseils et des bourses ainsi qu'en organisant le dialogue entre les ex-combattants et leur communauté présente ou précédente.

Cependant, tout comme il n'y a pas un facteur unique à l'origine de la guerre, il n'y a pas un facteur unique qui puisse garantir une paix durable. S'il peut être tentant d'élargir les mandats de maintien de la paix des Nations Unies pour couvrir tous les aspects des crise complexes, nous devons prendre soin de ne pas confier aux soldats de la paix des tâches auxquelles ils ne sont pas préparés ou qu'ils ne sont pas à même de réaliser. Force est de reconnaître que plusieurs autres acteurs participent au processus de DDR, à savoir les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales.

Par exemple, dans le processus de réinsertion, le personnel et les organismes humanitaires jouent un rôle de premier plan. Une fois que les combattants ont remis leurs armes à un soldat de la paix en uniforme et que celui-ci a enregistré ces armes, ce sont généralement les agents humanitaires qui entreprennent la tâche laborieuse qui consiste à aider ces nouveaux ex-combattants à trouver une place au sein de la population civile. Du fait que les soldats de la paix et les agents humanitaires tirent leur financement de différentes sources et interviennent suivant des règles différentes, il en résulte souvent des dysfonctionnements. Plus il y a d'éléments mobiles, plus les risques de pannes sont nombreux. Cependant, il est particulièrement crucial que les combattants nouvellement désarmés abordent une nouvelle vie sans fusil avec le moins de problèmes possible. Si l'on s'y prend mal, le souvenir de leur vie antérieure sera suffisamment frais dans l'esprit des ex-combattants pour qu'ils soient tentés de plonger dans le crime, avec ou sans arme.

Pour aplanir ces difficultés, il faut être bien préparé sur le plan logistique et disposer du financement requis; il faut que le message sur le processus de DDR soit transmis le plus rapidement possible aux combattants; et il faut que les exécutants du processus, qu'ils soient ou non en uniforme, puissent faire confiance à tous ceux qui y participent. Il faut également que toutes les parties concernées traitent les ex-combattants avec un degré élevé de dignité.

La réinsertion ne peut à elle seule transformer un rebelle armé en un élément utile de la société. Le développement économique ne peut pas non plus y arriver à lui seul, car il met trop de temps à créer des emplois à l'intention des ex-combattants prêts à démarrer une nouvelle vie. Les deux étant nécessaires, il faut faire comprendre aux ex-combattants que la réalisation du processus du DDR exige beaucoup de temps. Il importe de prendre en compte l'expertise des différentes organisations, dont les organisations non gouvernementales, et des organismes des Nations Unies non spécialisés dans le maintien de la paix, car plusieurs d'entre eux seront sur le terrain bien après le départ du dernier casque bleu.

Pour terminer, nous avons hâte de pouvoir étudier les recommandations présentées au cours de cet important débat. En ce qui nous concerne, nous continuerons de prêter notre appui aux opérations de maintien de la paix qui sont conduites de façon ciblée et sûre, avec efficacité et succès, et nous serons heureux de nous prononcer en faveur du projet de déclaration présidentielle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pakistan.

Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général de sa déclaration liminaire, qui a donné le ton à cet important débat. La Charte des Nations Unies définit l'objectif principal de l'Organisation : « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Même si le concept de sécurité collective, tel que prévu à l'origine, ne s'est pas avéré réalisable, surtout au cœur de la guerre froide, le maintien de la paix des Nations Unies s'est révélé, avec le temps, être l'instrument le plus concret et le plus efficace pour prévenir et enrayer les conflits et jeter les fondements de la paix.

Depuis 1948, les Nations Unies ont déployé 57 missions de maintien de la paix, beaucoup dans des régions difficiles ravagées par la guerre. Si le maintien de la paix des Nations Unies a connu quelques échecs fracassants, ses nombreux succès méritent d'être davantage acclamés par le public.

En 1988, le Prix Nobel de la paix a été décerné aux forces de maintien de la paix des Nations Unies pour leur rôle unique dans la concrétisation des idées qui étaient la raison même de la création de l'Organisation des Nations Unies. Dans son discours à la remise du Prix Nobel de la paix, le Secrétaire général Pérez de Cuellar a déclaré :

> « Le maintien de la paix consiste essentiellement à utiliser des soldats en tant que promoteurs de la paix plutôt qu'en tant qu'instruments de guerre… comme ils représentent la communauté internationale, leur force provient de ce qu'ils offrent une alternative honorable à la guerre et un prétexte utile pour la paix ».

Traditionnellement, le maintien de la paix consistait à envoyer des forces militaires pour séparer les parties belligérantes et créer l'espace politique nécessaire pour que la paix prenne racine. Le maintien de la paix se limitait souvent à la surveillance des cessez-le-feu. Même aujourd'hui, sept des 14 missions de maintien de la paix des Nations Unies impliquent ces tâches traditionnelles. Néanmoins, plus récemment, des soldats de la paix des Nations Unies ont été déployés dans des situations de conflit complexes qui exigent une approche multidimensionnelle comprenant des actions militaires, politiques, humanitaires, sociales et économiques.

Les dépenses consacrées actuellement par les Nations Unies au maintien de la paix dans 14 missions, impliquant 51 000 soldats et 3 000 policiers, s'élèvent à 2,82 milliards de dollars des États-Unis. Ce chiffre sera peut-être encore plus élevé une fois que les trois ou quatre nouvelles missions de maintien de la paix seront déployées. Même si le maintien de la paix est une entreprise coûteuse, elle est bien moins onéreuse que son alternative, la guerre. Des opérations militaires hostiles peuvent entraîner des coûts beaucoup plus élevés, y compris des coûts économiques, sociaux et humains, comme nous pouvons le voir aujourd'hui. Le coût de guerres civiles à lui seul a été estimé à 128 milliards de dollars des États-Unis par an. Le maintien de la paix demeure la façon la plus rentable de maintenir la paix, de prévenir les conflits et de faciliter la transition de la guerre à la paix.

Le Pakistan s'enorgueillit d'être l'un des participants les plus anciens, les plus importants et les plus réguliers au maintien de la paix des Nations Unies. Depuis 1960, des soldats de la paix pakistanais ont servi dans 28 des 57 missions des Nations Unies. Actuellement, plus de 7 500 soldats de la paix pakistanais sont répartis dans huit missions de maintien de la paix. Soixante-six casques bleus pakistanais ont payé de leur vie en servant sous le drapeau de l'Organisation des Nations Unies.

Des soldats de la paix pakistanais ont servi dans certaines des opérations de maintien de la paix des Nations Unies les plus difficiles et les plus dangereuses. Ils s'en sont acquittés de façon louable, avec honneur et professionnalisme.

Notre participation à la Force de sécurité des Nations Unies en Nouvelle-Guinée occidentale de 1960 à 1964 a grandement contribué à prévenir la guerre entre l'Indonésie et le Portugal.

L'action décisive de nos casques bleus, en coopération avec l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge a contribué à consolider la paix dans ce pays.

En Bosnie, des troupes pakistanaises ont défendu la zone de sécurité des Nations Unies de Tuzla ainsi que sa population civile multiethnique contre les massacres répétés des milices qui procédaient à un nettoyage ethnique.

En Sierra Leone, la présence irrégulière des Nations Unies s'est transformée en un grand succès pour les Nations Unies, en grande partie – si je puis me permettre en toute humilité – grâce à la participation des Casques bleus pakistanais, qui ont non seulement

stabilisé la situation, mais également construit des routes et des plaines de jeu et rénové des écoles, des hôpitaux et des lieux de culte.

Dans le Libéria voisin, des troupes pakistanaises, déployées dans le comté de Lofa, fournissent également une aide humanitaire et médicale à 20 000 personnes. Leur approche, je suis très fier de le dire, a été résumée par un de nos soldats : « Nous ne pouvons pas être là à manger alors que la grande majorité de la population a faim ».

Dans le district d'Ituri de la République démocratique du Congo, des troupes pakistanaises assurent une sécurité à des milliers de civils exposés à des actes brutaux de violence ethnique.

Il y a trois ans, dans un discours prononcé à Islamabad, au sujet de nos Casques bleus, le Secrétaire général Kofi Annan a déclaré :

> « Vos soldats ont fait le sacrifice ultime au service de la paix mondiale et des Nations Unies. Je leur rends hommage pour avoir porté si haut l'idéalisme mondial, car je pense qu'il reflète la détermination parmi le peuple pakistanais de servir le monde ».

Le Pakistan a tout intérêt à ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies réussissent. Le succès des Nations Unies sera notre succès. Les éléments suivants sont essentiels pour garantir leur succès.

Tout d'abord, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devraient être bien conçues et bien exécutées. Leur mandat devrait être clair, réaliste et réalisable et bénéficier du plein appui de la communauté internationale. Deuxièmement, elles devraient être dotées de casques bleus bien entraînés, bien équipés et disciplinés. L'expérience considérable des soldats de la paix pakistanais dans différentes régions du monde nous a donné une certaine expertise en matière de maintien de la paix, que nous souhaitons partager avec autrui. Troisièmement, les soldats de la paix des Nations Unies doivent bénéficier d'un plein appui financier, administratif et logistique. Quatrièmement, ils doivent disposer en temps voulu de renseignements sur le terrain exacts et, si nécessaire, de règles d'engagement strictes. Cinquièmement, ils doivent s'attaquer aux causes profondes des conflits, afin de garantir une paix et une stabilité durables et de préparer le terrain pour la réconciliation, la reconstruction et le développement après le conflit. Sixièmement, les soldats de la paix des Nations Unies, une fois déployés, doivent s'acquitter de leur tâche.

Le débat actuel a mis en exergue les problèmes que rencontre l'Organisation des Nations Unies face à la hausse sans précédent de la demande de missions de maintien de la paix. Quatre nouvelles missions complexes en Côte d'Ivoire, au Burundi, en Haïti et peut-être au Soudan devront être déployées dans les prochaines semaines et dans les prochains mois. Il faudra pour cela que la communauté internationale s'engage à fournir un appui supplémentaire en ressources humaines, financières, administratives et logistiques. Plusieurs nouvelles suggestions ont été avancées aujourd'hui, durant le débat, y compris par le Secrétaire général. Je suis convaincu que la déclaration présidentielle que le Conseil adoptera reflétera ces idées et suggestions.

Le Pakistan est non seulement l'un des plus grands participants aux activités de maintien de la paix des Nations Unies; nous avons également accueilli l'une des plus anciennes missions de maintien de la paix des Nations Unies. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) est chargé de surveiller le cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire. Il continue d'apporter une contribution importante à la préservation de la paix au Cachemire. Dans la Déclaration d'Islamabad du 6 janvier 2004, le Pakistan et l'Inde ont convenu de régler tous leurs différends, y compris celui sur le Jammu-et-Cachemire, en engageant un processus de paix, à la satisfaction des deux parties. Il est évident que pour que la paix soit durable, le règlement du conflit du Jammu-et-Cachemire devrait répondre aux aspirations du peuple du Cachemire. L'UNMOGIP peut contribuer à promouvoir un règlement juste et pacifique du conflit du Jammu-et-Cachemire.

Cette séance spéciale vise non seulement à faire le point sur le maintien de la paix des Nations Unies afin d'en améliorer la performance, mais également à rendre hommage à tous ceux qui, hommes et femmes, ont servi ou continuent de servir les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le présent débat est un hommage rendu à leur professionnalisme, à leur dévouement et à leur courage et à la mémoire de ceux qui ont perdu la vie au service des Nations Unies et de la noble cause de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je propose de suspendre la séance et de la reprendre à 15 h 30. Le Conseil entendra les autres orateurs inscrits sur ma liste.

La séance est suspendue à 13 h 10.